PROJECTEURS

L'ÉCLAIRAGE INDISPENSABLE À VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

PSYCHOLOGUE LIBÉRAL



PROJECTEURS

AVANT-PROPOS

Les dossiers Projecteurs constituent un outil de premier niveau d'analyse d'un métier ou d'un secteur. Ils s'adressent aux porteurs de projets entrepreneuriaux, futurs microentrepreneurs ou dirigeants de TPE (commerçants, artisans, professions libérales, *etc.*), et à leurs conseillers.

Chaque dossier présente de façon synthétique et pédagogique une description de l'activité sur les plans économique et réglementaire, les tendances, les chiffres-clés du métier et/ou du marché, la réglementation applicable, des contacts et des sources d'information, une bibliographie ainsi que de nombreux conseils.

Ce document ne développe pas la méthodologie générale de création/reprise d'entreprise. Celle-ci est détaillée sur le site **Bpifrance-creation.fr**. Vous y trouverez des contenus spécifiques sur les **structures juridiques**, les **financements**, les **aides**, la **fiscalité**, les **locaux**, le **statut social et fiscal de l'entrepreneur**... Rapprochez-vous également des **réseaux d'accompagnement** à la création/reprise d'entreprise pour une étude locale de votre marché.

Si vous souhaitez actualiser les informations contenues dans ce dossier, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des sources mentionnées.

Le dossier Projecteurs PSYCHOLOGUE LIBÉRAL est édité par Bpifrance.

Son contenu est 100 % numérique. Il est vendu au prix de 16 € TTC à l'adresse : https://bpifrance-creation.fr/librairie 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Dufourcq

CONTACTS

Karine Valentin pour le compte de Bpifrance Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

ISBN: 978-2-38076-053-8 Bpifrance, octobre 2023

MISES EN GARDE

- 1. Ce dossier est réalisé par Bpifrance Création avec la collaboration de certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, Bpifrance ne peut garantir les informations dans le temps et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles. Les exemples sont donnés à titre indicatif et non exhaustif, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Bpifrance à quelque titre que ce soit.
- 2. Ce dossier ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise. Seules sont analysées les spécificités d'une profession. Pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création d'entreprise, reportez-vous au site Internet de Bpifrance Création : https://bpifrance-creation.fr
- 3. En application du Code de la propriété intellectuelle, IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE intégralement ou partiellement ce document, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite de Bpifrance Création. Pour toute demande, utilisez le <u>formulaire de contact</u> du site de Bpifrance Création.

PROJECTEURS

PSYCHOLOGUE LIBÉRAL

Il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Organisation mondiale de la santé (OMS) *

MERCI

aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions, en particulier :

- Mireille Bouskéla, psychologue et présidente du Syndicat des psychologues en exercice libéral (Spel)
- Catherine Weismann-Arcache, psychologue clinicienne, maître de conférences émérite en psychologie clinique et psychopathologie à l'Université de Rouen et secrétaire du conseil scientifique de la Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et disciplines associées (SFPEADA)

N'hésitez pas à partager avec nous vos réflexions et expériences!



SOMMAIRE

	EN BREF	5
2.	DÉFINITION DE LA PROFESSION	7
3.	ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ	13
4.	MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ	31
5.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	36
6.	RÈGLES DE LA PROFESSION	41
7	CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION	47

EN BREF





Notre société connaît depuis plusieurs années des évolutions impactantes sur le moral et la santé des Français. Crise économique, crise écologique, crise sanitaire... autant d'évènements qui peuvent peser sur chacun, petits et grands, créant troubles et souffrances. Qu'il soit clinicien et psychothérapeute, spécialisé dans le développement de l'enfant ou encore expert en matière de travail et de son organisation, le rôle du psychologue, en tant que professionnel de la vie psychique, devient essentiel. Sa place est de plus en plus cruciale dans une société où la santé mentale est un enjeu majeur de santé publique.

Les différentes crises (économique, sanitaire, écologique) ont fragilisé nombre de personnes : adultes, enfants, seniors peuvent être confrontés à des troubles psychiques modérés (anxiété, dépression...), qui sont aujourd'hui au premier rang des maladies en matière de dépenses de soins en France et saturent les capacités d'offre de soins publiques.

Côté vie professionnelle, la tendance n'est guère meilleure : dégradation du travail depuis plusieurs décennies, situation des travailleurs français particulièrement difficile... tant et si bien que 37 % des actifs occupés trouvent leur travail "insoutenable" à court terme. Absentéisme accru, *turnover* important, baisse de productivité en sont quelques conséquences directes sur les organisations : l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) a évalué leur coût social en France entre 2 et 3 milliards d'euros *a minima* en 2007 !

Pour faire face à ces situations complexes et délétères pour la santé, le nombre de psychologues libéraux a augmenté de façon particulièrement importante depuis une dizaine d'années. Membre d'une profession libérale réglementée, soumis à des conditions de qualifications et des règles déontologiques fortes, le psychologue, quelle que soit sa spécialité, peut accompagner les individus et les organisations. Mais son mode d'exercice est lui aussi en pleine mutation : développement de la téléconsultation, voire exercice nomade de l'activité, prise en charge de certaines prestations par l'Assurance maladie, développement de plateformes de mise en relation entre les psychologues et leurs clients, participation accrue aux politiques publiques de santé et de prévention... Le métier du « psy » sur son divan a bien changé et changera encore!



(Ministère de la Santé et de la Prévention (DREES) ; Fédération française des psychologues et de la psychologie. En France, en 2022)

2.

DÉFINITION DE LA PROFESSION

oits rėservės Bpitrance Crėation

DÉFINITION DE LA PROFESSION

Activité

Discipline des sciences humaines, très diversifiée et en constante évolution, la psychologie porte sur la compréhension de la structure et du fonctionnement de l'activité mentale humaine et des comportements qui lui sont associés.

Selon le Code de déontologie des psychologues, leur mission fondamentale est « de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique » : le psychologue analyse le fonctionnement d'un individu (pensées, sentiments, émotions, comportements, environnement) afin de l'accompagner au mieux. Spécialiste de la vie psychique, il pratique des actes psychologiques, à vocation thérapeutique ou non, qui ne sont ni médicaux, ni paramédicaux.

En fonction de sa spécialité, le psychologue peut intervenir dans de nombreux champs, notamment dans des activités touchant à la prévention, à la psychothérapie, à l'accompagnement psychologique, au conseil ou à la formation, à l'analyse du travail, ou encore à l'orientation professionnelle ou scolaire.

Ainsi, l'exercice de la profession de psychologue est très hétérogène, ce qui s'explique par :

- les types de prestation proposée : consultation individuelle ou collective ; psychothérapie ; bilan neuropsychologique, cognitif, psychométrique, d'orientation, de personnalité ou de compétences ; épreuve psychotechnique, intervention en entreprise, expertise, etc. ;
- la clientèle cible (particuliers, institutions, entreprises);
- la taille de l'entreprise : du psychologue libéral, qui travaille seul, aux grands groupes spécialisés, par exemple, dans la qualité de vie au travail (QVT) et la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Sources :

- CERÉDÉPSY. « Code de déontologie des psychologues », version en ligne actualisée le 09/09/2021.
- DEMONT ÉLISABETH. « La psychologie », éditions Sciences Humaines, ouvrage publié en 2009.

La profession de psychologue est indépendante et réglementée

Le métier de psychologue (comme celui de psychothérapeute) est réglementé (voir la partie 6 « Règles de la profession »).

Le titre de psychologue est protégé par l'article 44 de la loi <u>85-772</u> du 5 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social : l'accès à la profession est ainsi réservé aux personnes justifiant d'un diplôme dont la liste est fixée par le décret <u>90-255</u> du 22 mars 1990 (licence et master complet, tous les deux mention « Psychologie »), couplé à un stage professionnel d'une durée minimale de 500 heures.

Pour pouvoir s'installer en qualité de psychologue et utiliser ce titre professionnel, il est de plus nécessaire de faire enregistrer son diplôme au répertoire « Automatisation des listes » (Adeli) tenu par les agences régionales de santé (voir la rubrique « **Généralités** » en partie 6).

Les champs de compétences du psychologue

Le titre de psychologue est unique ; toutefois, différentes spécialités sont possibles. En voici quelquesunes parmi les plus courantes (liste non exhaustive).





Le psychologue clinicien

C'est à ce champ que l'on pense habituellement en parlant de psychologue!

Le psychologue clinicien est également psychothérapeute (voir encadré), et, en fonction de ses orientations, il travaille avec des enfants, des adolescents ou des adultes dans le but de les aider à traiter leurs troubles psychiques (anxiété, dépression, maladie neurologique, handicap, trouble du comportement, traitement de la douleur, addiction, etc.).

Son approche théorique (psychanalyse, behaviorisme, gestalt-thérapie, cognitivisme, cognitivo-comportementalisme, humaniste, systémique, etc.), sera sa « grille de lecture » pour appréhender la problématique de son patient et les méthodes qu'il mettra en œuvre.

Il peut aussi réaliser des bilans à l'aide de méthodes spécifiques, dont bien sûr l'entretien, mais également des tests et des échelles.

Le neuropsychologue

Il est spécialisé dans les liens entre le cerveau et les fonctions cognitives, comportementales et émotionnelles des individus.

Son activité consiste à aider les personnes qui souffrent d'un trouble neurologique inné (tels que la dyslexie, la dyspraxie, etc.), ou acquis à la suite d'un traumatisme crânien, d'une lésion cérébro-vasculaire, ou d'une maladie neurodégénérative par exemple.

Cette aide peut prendre la forme :

- d'une évaluation de la situation d'une personne au moyen d'un entretien clinique et d'outils psychométriques qui vont mesurer ses différents processus cognitifs (mémoire, attention, langage...);
- d'une intervention neuropsychologique, visant à la rééducation des troubles.

Source : ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SPÉCIALISÉS EN NEUROPSYCHOLOGIE. « La neuropsychologie, c'est quoi ? », rubrique en ligne.

Le psychologue du développement

Ce psychologue travaille avec des enfants et analyse les processus psychologiques qui les conduisent à leur maturité psychique.

Pour son travail d'évaluation et d'accompagnement au changement, il utilise des outils tels que l'observation, l'entretien, ou des tests psycho-affectifs et cognitifs.

L'évaluation réalisée lui permettra d'affiner sa compréhension du comportement de l'enfant, d'identifier d'éventuels troubles du développement et de favoriser sa prise en charge si besoin.

Source : BRUN PHILIPPE, MELLIER DANIEL (dir.). « 12 interventions en psychologie du développement », éditions Dunod, ouvrage édité en 2019.

Le psychologue du travail et des organisations

Il intervient dans le champ du travail, dans le but de favoriser la santé psychologique des individus, des groupes et des organisations.

Au sein des entreprises, il peut intervenir en vue d'améliorer les conditions de travail notamment par la prise en compte des risques psychosociaux en termes de sources (surcharge de travail, rapports sociaux dégradés, insécurité relative à la situation de travail...) et d'effets (stress, conflit, violence, conduite addictive, etc.). Il propose alors une analyse, fait des préconisations, et apporte un accompagnement et un suivi.

Le psychologue du travail peut également exercer une activité d'accompagnement en transition, orientation ou réorientation professionnelle : dans ce cas, il pourra être amené, par exemple, à faire passer des bilans de compétences ou à animer des formations.

Source : VALLERY GÉRARD et alii. « Psychologie du travail et des organisations : 110 notions clés », éditions Dunod, ouvrage édité en 2019.





À NE PAS CONFONDRE!

Il est important de faire la différence entre le psychologue et les professions suivantes :

- Le psychiatre est un médecin spécialiste qui traite de santé mentale. En sa qualité de médecin, il peut prescrire un traitement médicamenteux ou un arrêt de travail, et le montant de sa consultation est en partie pris en charge par l'Assurance maladie (CPAM).
- Le psychothérapeute, qui peut être médecin ou psychologue, intervient auprès de personnes souffrant de troubles psychologiques, sociaux ou psychosomatiques, en proposant des méthodes psychothérapeutiques telles que, par exemple, une psychothérapie cognitive et comportementale, une thérapie familiale et systémique, une hypnothérapie ou encore l'art thérapie.

Ce titre de psychothérapeute est réglementé: il est subordonné à la validation d'une formation en psychopathologie clinique d'au moins 400 heures, réservée aux médecins, psychologues ou psychiatres, et d'un stage pratique d'une durée minimale de 5 mois. À l'issue de cette formation, et pour pouvoir exercer son activité, le psychothérapeute doit obtenir auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) une autorisation d'usage de son titre.

Depuis la loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et son décret d'application 2010-534 du 20 mai 2010, les psychiatres et les psychologues qui, dans le cadre de leur formation de psychologue, ont réalisé 500 heures de stage professionnel en établissement sanitaire, social ou médico-social (ESSMS), peuvent demander leur inscription sur le registre national des psychothérapeutes sans autre condition.

Les psychologues qui ne peuvent pas justifier de ce stage en ESSMS bénéficient toutefois d'une dispense partielle et ne doivent effectuer que 2 mois de stage en ESSMS.

Pour en savoir plus :

- → MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ. « Instruction DGOS/ RH2 2012-308 du 3 août 2012 relative à la mise en œuvre du décret 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute et aux modalités d'inscription sur le registre national des psychothérapeutes », document en ligne.
- Le psychanalyste est un thérapeute qui utilise la psychanalyse comme théorie et comme technique. Son activité n'est pas réglementée par la loi et son titre n'est pas protégé. Il peut toutefois être psychologue, psychiatre ou psychothérapeute, sous réserve d'avoir obtenu le titre correspondant et d'avoir validé la formation idoine.
- Le psychopraticien se prévaut d'une compétence dans le champ du soin psychique, mais il n'a ni le titre de psychologue, ni celui de psychothérapeute, ni celui de psychiatre. Ainsi, cette activité n'est pas réglementée, ce terme est libre d'emploi et il est possible de l'utiliser sans formation, ni expérience spécifique.

Code APE de la NAF

L'activité des psychologues ne correspond pas à un code spécifique d'activité principale de l'entreprise (APE) au sein de la nomenclature d'activités française (NAF, révision 2 de 2008).

En fonction de sa spécialité, différents codes peuvent être attribués au psychologue :

• S'il exerce une activité de consultation à visée thérapeutique, il se verra attribuer le code NAF 86.90F « Activités de santé humaine non classées ailleurs ».



Ce code comprend les activités pour la santé humaine non répertoriées dans d'autres classes, éventuellement exercées hors d'un cadre réglementé, notamment :

- > les activités des praticiens exerçant dans les domaines de la psychothérapie et de la psychanalyse ;
- > les activités des psychologues à vocation thérapeutique.
- S'il exerce auprès des particuliers une activité hors conseil à vocation thérapeutique, le code 96.09Z « Autres services personnels n.c.a. » lui sera attribué.

Ce code comprend notamment les activités des psychologues auprès des particuliers, hors conseil à vocation thérapeutique.

• S'il exerce son activité auprès d'entreprises ou d'institutions, il pourra lui être attribué le code 70.222 « Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ».

Ce code comprend le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, telles que la planification d'entreprise stratégique et organisationnelle, la reconfiguration de processus, la gestion du changement, la réduction des coûts et d'autres questions financières, les objectifs et les politiques de *marketing*, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, les stratégies de rémunération et retraite, la planification de la production et du contrôle.

Sa sous-catégorie 70.22.14 « Services de conseil en gestion des ressources humaines » comprend les services de conseil et d'assistance opérationnelle concernant les stratégies, politiques, pratiques et procédures en matière de ressources humaines au sein d'une organisation. Ces services peuvent porter sur un ou plusieurs des aspects suivants :

- > recrutement, rémunération, prestation, mesure et évaluation de la performance ;
- > développement organisationnel (amélioration du fonctionnement au sein des groupes et entre ceux-ci);
- > formation des salariés et besoins de perfectionnement ;
- > procédures et plans de replacement externe en vue d'aider les salariés ;
- > planification des remplacements;
- > conformité aux réglementations dans des domaines telles que la santé, la sécurité, la rémunération et l'équité en matière d'emploi ;
- > relations employeurs-salariés;
- > audits des ressources humaines.

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « <u>Activité de votre entreprise : code APE, code NAF, qu'est-ce que c'est ?</u> », rubrique en ligne.

Aptitudes

Selon Sophie Royer (psychologue clinicienne et psychothérapeute) : « Être psychologue libéral, c'est être et assumer d'être responsable individuellement et professionnellement, [et] c'est être seule même bien entourée. »

Conformément au Code de déontologie de la profession, le psychologue doit :

• faire preuve de mesure, de discernement et d'impartialité;



- être capable de porter une réflexion critique quant à ses choix d'intervention et aux techniques et méthodes qu'il emploie : il doit donc exercer son activité avec rigueur scientifique notamment à l'égard des outils qu'il va utiliser ;
- être capable de mettre en œuvre notamment une écoute clinique, active, dynamique et interventionnelle en référence à son cadre théorique, car son intervention vise à produire un changement dans la vie de la personne qu'il reçoit ;
- montrer des compétences administratives et de gestionnaire, comme tous les autres chefs d'entreprise.

Sources:

- CERÉDÉPSY. « Code de déontologie des psychologues », version en ligne actualisée le 09/09/2021.
- ROYER SOPHIE. « Psychologue libérale aujourd'hui », Psychologues et psychologies, n° 258-259, article publié en 2018.

3.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

fous droits réservés Bpifrance Création



Le marché

L'état des lieux du secteur

Les chiffres 2022 en France

L'activité des psychologues peut relever de plusieurs codes APE. Aussi, les statistiques de créations d'entreprises, de chiffre d'affaires ou d'effectifs salariés, établies par l'Insee et non spécifiques à ce métier, ne sont pas exploitables, car non significatives pour l'activité.

Toutefois, les agences régionales de santé (ARS) qui tiennent le répertoire Adeli dans lequel doivent s'inscrire les psychologues sont en mesure de produire des éléments statistiques. Au demeurant, ces chiffres peuvent présenter certaines fragilités, en particulier du fait que les ARS ne sont pas toujours informées des changements professionnels réalisés par les psychologues (mobilité géographique, changement de statut, arrêt de l'activité...).

Au 1er janvier 2022, 70 790 psychologues, tout statut confondu, exercent leur activité en France. Parmi eux, 24 977 l'exercent en libéral ou en mode « mixte », c'est-à-dire à la fois en tant que salarié ou fonctionnaire et en tant que libéral. Ils étaient 9 175 en 2012 : leur nombre a donc quasiment triplé en 10 ans !

Si c'est à Paris que cette progression a été le plus marquante (avec une hausse de 1 790 psychologues inscrits sur cette période), d'autres départements ont aussi connu une hausse très importante. C'est le cas, bien sûr, des zones qui étaient jusqu'alors peu pourvues telles que la Lozère ou la Creuse (3 psychologues à l'époque et respectivement, 14 et 10 en 2022). Mais c'est également la situation d'autres départements, mieux dotés en 2012, comme le Nord (217 en 2012, 771 en 2022) ou le Maine-et-Loire (108 en 2012, 339 en 2022).

Même si, depuis 2018, cette tendance paraît s'essouffler un peu, la progression reste forte en particulier dans 6 territoires, qui concentrent plus d'un tiers des nouvelles inscriptions :

- Paris (près de 800 inscrits en plus sur les 5 dernières années) ;
- Toulouse (environ 400);
- Lyon (environ 320);
- Nantes et Marseille (environ 300);
- Bordeaux (près de 280).

Source : MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. « <u>Démographie des professionnels de santé</u> », répertoire Adeli, dataviz Drees en ligne.

Évolution du métier

Des évolutions sociétales impactantes

Des influences sociales fortes

Selon Vincent de Gaulejac, sociologue et professeur émérite des universités, la société actuelle, qui promeut autonomie, flexibilité, performance, voire excellence dans chacun des domaines de vie, renvoie l'individu à sa responsabilité, y compris de ses échecs, comme si tout dépendait de ses qualités ou de sa volonté, et que cet échec était le reflet d'une incapacité de sa part. Cette tendance à la psychologisation associée à la peur de l'échec, à la perte de sens, à la culture de l'urgence... devient source de mal-être et cause de troubles importants.

En parallèle, la vulgarisation de la discipline s'est accrue et les « psys » sont de plus en plus médiatisés et présents dans nos vies depuis une quarantaine d'années (interviews régulières dans les médias, offre



pléthorique d'ouvrages, de magazines ou d'articles consacrés au développement personnel, abondance de séries télévisées sur ce thème - « En thérapie », pour ne prendre que cet exemple -).

L'apport du psychologue, ancré dans l'éthique et la déontologie de sa profession, reste pourtant utile et nécessaire dans de nombreux domaines : grâce à ses compétences, il va venir en aide aux personnes qu'il accompagne pour qu'elles (re)deviennent elles-mêmes et recouvrent leur propre liberté malgré cette influence sociétale.

Pour en savoir plus :

- → BOYER HERVÉ. « Clinique, réflexion éthique et psychiatrie », Vie sociale et traitements, article publié en 2010.
- → GAULEJAC VINCENT (de). « <u>Vivre dans une société paradoxante</u> », *Nouvelle revue de psychosociologie*, article publié en 2017.
- → OGER ARMELLE. « Vous devriez voir quelqu'un », ouvrage paru le 05/03/2018.

Vieillir en bonne santé, un défi pour notre système social

En 2050, selon l'Insee, 22,3 millions de personnes seront âgées de 60 ans ou plus, soit 1 Français sur 3 contre 1 sur 5 en 2005, une augmentation de 80 % en 45 ans.

Santé publique France estime à environ 1 750 000 le nombre de cas de troubles neurocognitifs en 2030, troubles altérant la mémoire, le jugement, l'attention, le langage, les fonctions exécutives, la concentration et les capacités à comprendre et à résoudre les problèmes et empêchant de vivre de manière autonome.

Pour favoriser le vieillissement en bonne santé chez les personnes âgées vivant à domicile, la mise en place de dispositifs efficaces de prévention de la perte d'autonomie est considérée par Santé publique France comme un enjeu prioritaire. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), quant à elle, préconise, l'emploi d'approches axées sur la personne et sur l'environnement qui, non seulement, compensent en partie les pertes associées au vieillissement, mais aussi renforcent le rétablissement, l'adaptation et le développement psychosocial.

Une revue internationale de la littérature menée par Santé publique France a permis de mettre en évidence des interventions de prévention et de promotion de la santé efficaces et prometteuses chez les plus de 55 ans. Parmi elles, des programmes de stimulation cognitive (intégrant des séances visant à exercer la mémoire, le raisonnement ou la résolution de problèmes notamment) ou des interventions psychocorporelles mettant en pratique par exemple des exercices de méditation et de pleine conscience (mindfulness), que le psychologue va pouvoir concevoir et animer auprès de ce public.

Sources:

- OMS. « Vieillissement et santé », article publié en octobre 2022.
- SANTÉ PUBLIQUE FRANCE. « Avancer en âge en bonne santé, une priorité de santé publique », communiqué de presse publié le 30/11/2022.
- SANTÉ PUBLIQUE FRANCE. « Vieillir en bonne santé : revue des interventions efficaces », article mis à jour le 10/01/2020.

Post Covid-19, les troubles psychiques touchent 1 Français sur 3

Depuis plusieurs années, les problèmes de santé mentale représentent un enjeu majeur de santé publique et, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2019, les troubles psychiques modérés (anxiété, troubles dépressifs...) étaient déjà au premier rang des maladies en matière de dépenses de soins en France, saturant ainsi les capacités de l'offre de soins.

La pandémie de Covid-19 a dégradé la situation : en mars 2022, d'après l'OMS, le nombre de personnes souffrant de troubles dépressifs et anxieux a augmenté de 25 % dans le monde et en décembre 2022, selon l'enquête de Santé publique France, un tiers des personnes interrogées présentaient un état anxieux ou dépressif.

Cette crise sanitaire a également mis en évidence des faiblesses en France, notamment le peu de culture dans le domaine de la santé mentale, l'insuffisance d'actions de prévention et de promotion consacrées



à cette dimension de la santé, et une offre de soins peu coordonnée et lisible.

De plus, les besoins associés aux problématiques de santé mentale vont sans doute continuer de progresser en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population, mais également des crises sanitaire, écologique et économique, propices aux souffrances psychiques.

Aussi, pour tenter de trouver des solutions, se sont tenues en septembre 2021, les <u>Assises de la psychiatrie et de la santé mentale</u>, à l'issue desquelles, une série de mesures a été prise pour faire face à la situation d'urgence que connaît la psychiatrie, dont le dispositif « <u>Mon soutien psy</u> » (anciennement appelé MonParcoursPsy), mis en place en avril 2022. Il permet la prise en charge par l'Assurance maladie de 8 séances chez les psychologues libéraux dans le cadre d'un parcours de soin pour les patients en souffrance psychique d'intensité légère à modérée. Le tarif de ces séances, d'une durée de 30 à 40 minutes, est fixé à 30 euros (40 euros pour la première).

Ce dispositif reste toutefois contesté par une grande partie des psychologues, qui soulignent une atteinte à leur cadre de travail (notamment du fait de l'obligation d'être adressé par un médecin, d'une durée contrainte des séances et de leur continuité limitée) et à la valorisation de leur profession (perte de revenus importante avec des honoraires imposés).

Sources

- FONDATION DE FRANCE. « Santé mentale : une approche globale », rubrique en ligne.
- INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. « Prise en charge cordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution », rapport paru en octobre 2019.
- INSTITUT MONTAIGNE. « Assises de la santé mentale : que doit-on en retenir ? », article publié le 01/10/2021.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION. « Santé mentale et psychiatrie : synthèse du bilan de la feuille de route État d'avancement au 3 mars 2023 », dossier de presse publié en mars 2023.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION. « Le remboursement des séances de psychologues Mon soutien psy », article mis à jour le 03/04/2020.
- SANTÉ PUBLIQUE FRANCE. « Promouvoir la santé mentale des populations en temps de Covid-19 », dossier mis à jour le 22/12/2022.

Pour en savoir plus :

→ RADIO FRANCE. « <u>"Tout est à revoir de fond en comble" : un an après, le dispositif</u>
<u>"Mon parcours psy" est un flop</u> », article publié le 05/04/2023.

Suivi et accompagnement des enfants et de leurs parents : une demande grandissante

Dans son rapport paru en mars 2023, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) alerte sur l'augmentation du nombre d'enfants en difficulté psychique depuis la crise sanitaire, qui a mis en lumière leurs problématiques de santé mentale et leur dégradation.

L'étude nationale sur le bien-être des enfants (Enabee) menée par Santé publique France en 2022 souligne, quant à elle, que 13 % des enfants de 6 à 11 ans souffriraient d'un trouble probable de santé mentale et en particulier d'un trouble anxieux (5,6 %), d'un trouble oppositionnel (6,6 %) ou d'un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH; 3,2 %).

Quand s'ajoute à cela la pression que connaissent les services d'urgences pédiatriques et pédopsychiatriques et les délais importants pour obtenir un rendez-vous en centre médico-psychologique (CMP), les psychologues libéraux, capable de venir en aide sur ce public, voient leur activité se développer de façon considérable.

Par ailleurs, élever un enfant est, pour certains parents, source de nombreuses questions et inquiétudes : mon enfant est-il différent ? Se développe-t-il comme les autres ? Est-il précoce ? Souffre-t-il d'un trouble ? Est-il « zèbre » ? HPI (Haut potentiel intellectuel) ?



Cette demande peut aussi émaner directement du médecin, du responsable de la crèche, ou encore de l'assistante maternelle, qui connaissent l'efficacité de certaines thérapies sur les troubles pouvant toucher les plus jeunes.

Ainsi, les motifs de consultation des psychologues pour enfants deviennent de plus en plus nombreux et peuvent s'associer à une demande plutôt récente de « guidance parentale » : cette méthode, qui s'adresse aux parents, vise à les soutenir dans leurs difficultés et questionnements et à développer leurs compétences pour reprendre confiance dans leurs capacités éducatives et être co-thérapeutes dans la résolution des difficultés rencontrées avec leurs enfants.

Sources:

- HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE. « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? », rapport publié en mars 2023.
- HENRY FABIENNE. « Guide du parcours scolaire de l'enfant différent. Les outils indispensables pour accompagner un enfant TDAH / Dys / HPI / TSA », ouvrage publié en 2022.
- INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. « Les centres médico-psychologiques de psychiatrie générale et leur place dans le parcours du patient », rapport publié en juillet 2020.
- SANCHEZ ALEXANDRINE. « La guidance parentale : un travail sur les compétences des parents », article publié en janvier 2009.
- SANTÉ PUBLIQUE FRANCE. « Santé mentale : premiers résultats de l'étude Enabee, chez les enfants de 6 à 11 ans scolarisés du CP au CM2 », article publié le 20/06/2023.
- SANTÉ PUBLIQUE FRANCE. « Santé mentale des adolescents : Santé publique France rediffuse et renforce sa campagne #JenParleA », article publié le 14/03/2022.

Pour en savoir plus :

- → ASSOCIATION ZÉBRA ALTERNATIVE. « Enfants et adolescents intellectuellement précoces », rubrique en ligne.
- → FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES. « Nous ne sommes pas des marchands de QI », article publié le 15/02/2023

La transition écologique, source d'éco-anxiété

Nommée depuis près de 25 ans, l'éco-anxiété renvoie au changement climatique et à ses conséquences psychologiques: malgré l'absence de consensus scientifique, elle se définirait comme un type d'angoisse particulier ressenti devant la menace climatique, la peur chronique d'une catastrophe environnementale ou encore la détresse ressentie et liée aux crises climatique et écologique. Bien qu'elle ne soit pas considérée par l'ensemble de la communauté scientifique comme une maladie mentale, elle peut engendrer un malêtre et donner lieu à certains troubles (troubles du sommeil, anxiété généralisée, stress...).

Les jeunes sont généralement les plus inquiets face à la situation. Aussi, après la **COP-26** de novembre 2021, une étude a été menée auprès des 10 000 personnes âgées de 16 à 25 ans dans 10 pays : il en ressort que 84 % d'entre elles se disent inquiètes (voire très inquiètes) face à ce phénomène et, pour, près de la moitié, leurs sentiments à l'égard du changement climatique affectent négativement leur vie quotidienne. Pour certains, cette éco-anxiété va devenir envahissante, perturber fortement leur vie quotidienne, voire engendrer une détresse importante et un blocage général.

Le psychologue, par son intervention, pourra soulager ce type particulier d'anxiété, notamment grâce aux approches thérapeutiques utilisées « classiquement » dans la gestion du stress ou de l'anxiété.

Sources :

- CAIRN. « L'éco-anxiété : entre angoisse et lucidité », dossier publié en 2022.
- GÉO. « Éco-anxiété : la solastalgie, un mal croissant qui touche surtout la jeune génération », article mis à jour le 11/08/2022.
- INSERM. « L'éco-anxiété, une maladie mentale, vraiment ? », article publié le 17/02/2020.
- ROETHLISBERGER MARC. « L'éco-anxiété, un trouble psychique devenu un phénomène social », article publié le 25/10/2021.
- SANTÉ MENTALE ET ENVIRONNEMENT. « Éco-anxiété, un enjeu de santé mentale ? », article publié en août 2022.



Pour en savoir plus :

- → HICKMAN CAROLINE. « Climate anxiety in children and young people and their belief about government responses to climate change a global survey », article publié en décembre 2021.
- → FRANCE INFO. « L'éco-anxiété », article publié le 15/01/2022.

Des transformations marquantes dans la sphère professionnelle

Une dégradation des conditions de travail

D'après le Centre national de recherche scientifique (**CNRS**), « les conditions de travail se dégradent depuis les années 1990 », et, selon Dominique Méda, directrice de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (**Irisso**) et inspectrice générale des affaires sociales, le travail en France connaît une crise majeure depuis plusieurs années.

La dernière enquête sur les conditions de travail menée en 2019 par la Dares confirme ce point : 1 Français actif sur 3 considère son travail comme insoutenable à terme! L'intensification du travail, l'alourdissement des contraintes physiques et/ou psychiques, le manque d'autonomie, l'insécurité, notamment économique... tous ces éléments ont un effet délétère sur la santé physique et mentale des salariés et, par conséquent, sur celle des organisations qui les emploient (augmentation de l'absentéisme et du *turnover*, baisse de la productivité, *etc.*).

La pandémie de Covid-19 ne les a pas non plus épargnés: dans de nombreuses entreprises, les conditions de travail ont été bouleversées et, toujours d'après la Dares, l'état de santé psychique des travailleurs en 2021 était particulièrement dégradé, notamment en termes de santé perçue et de risque dépressif.

Sources:

- CNRS. « Les conditions de travail se dégradent depuis les années 1990 », article publié le 25/05/2023.
- DARES. « Covid-19 : quelles conséquences sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ? », dossier publié le 28/05/2021.

Une mutation profonde de l'organisation du travail

Le **télétravail** fait partie de ces bouleversements imposés par la crise sanitaire de 2020 dans les organisations. Mis en place dans l'urgence pendant le confinement, il s'est depuis généralisé. Cette nouvelle forme d'organisation du travail présente de nombreux intérêts tant pour les entreprises que pour les salariés (limitation des temps de transport, amélioration de l'équilibre vie professionnelle/vie privée, réduction du taux d'absentéisme, *etc.*). Pour autant, elle peut aussi occasionner des risques importants pour la santé : par exemple, la survenue de troubles musculo-squelettiques (TMS), liée à des postes de travail mal aménagés, la sédentarité excessive, l'apparition de risques psychosociaux (RPS) liés à une organisation du travail mal voire non adaptée à ce mode d'organisation ou à l'isolement qu'il peut engendrer.

Encadrée par la loi, la pratique du télétravail est donc à intégrer dans la **démarche globale de prévention** des risques pour la santé que doit conduire toute entreprise : même pour ses salariés en télétravail, l'employeur est tenu de « prendre les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs », d'identifier les risques liés à ce mode d'organisation, les évaluer, compléter le document unique d'évaluation des risques professionnels (**Duerp**) et de définir les mesures de prévention adéquates.

Au-delà de cet aspect réglementaire, ce mode d'organisation est devenu un sujet majeur pour les entreprises. Il en a déstabilisé plus d'une en touchant, notamment, aux fondamentaux du *management* et en imposant une réinvention des pratiques managériales telles que la mise en place de nouvelles modalités de communication, de collaboration, de suivi ou de contrôle des activités des salariés. Dans





le même temps, il est devenu un enjeu d'attractivité, parfois sous-estimé, pour les structures en quête de nouveaux collaborateurs, voire en tension de recrutement.

Ces divers bouleversements, en transformant la vie professionnelle et les conditions de travail ont modifié les règles d'usage instituées jusqu'alors. L'appropriation et les pratiques des technologies digitales impliquent une évolution des conditions de réalisation des activités, des pratiques professionnelles, du rapport au travail ou des frontières entre vie professionnelle et vie privée.

Si ces évolutions peuvent constituer des opportunités tant pour les salariés que pour les organisations, elles peuvent aussi engendrer des risques importants pour le travail, la qualité de vie au travail (QVT) et la santé : un accompagnement par les psychologues peut ainsi s'avérer utile voire décisif afin que organisations, managers et salariés s'en approprient toutes les spécificités, contraintes, limites et opportunités.

Sources

- ANACT. « <u>Télétravail des cadres : entreprises et managers à la recherche de nouveaux équilibres</u> », communiqué de presse publié le 11/01/2020.
- APEC. « Télétravail, comment les RH peuvent-elles accompagner les managers réticents ? », article publié le 16/02/2023.
- INRS. « Télétravail », dossier mis à jour le 24/08/2022.
- LÉGIFRANCE. « Accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 relatif à la mise en œuvre réussie du télétravail », document en liane.

Une quête de sens, y compris dans la vie professionnelle

Les périodes de confinement successives ont suscité, par ailleurs, grand nombre d'interrogations sur le sens du travail, puis, notamment chez les plus jeunes, une remise en cause du modèle économique contemporain. Ce qui peut être alors vu comme une période de « grande démission », où le nombre de ruptures de contrat de travail à l'initiative du salarié explose, peut s'expliquer, bien sûr par le dynamisme du marché du travail, mais également, par le départ de salariés quittant leur « bullshit job », défini par David Graeber, l'auteur de ce terme, comme « une forme d'emploi rémunéré qui est si totalement inutile, superflue ou néfaste que même le salarié ne parvient pas à justifier son existence, bien qu'il se sente obligé, pour honorer les termes de son contrat, de faire croire qu'il n'en est rien ».

Pourtant, cette quête de sens au travail n'est pas que l'apanage des plus jeunes : selon une étude menée par le **Projet Sens** en 2023, 43 % des actifs des 10 grandes entreprises participantes envisageraient de quitter leur emploi dans les 2 ans, pour un autre ayant plus de sens.

Cette quête de sens au travail, quand il s'agit d'un acte individuel, pourra être menée avec l'aide d'un psychologue qui accompagnera la personne dans sa reconversion professionnelle et ses choix vocationnels, notamment grâce à des outils dédiés tels que ceux développés par le Centre de recherche sur le travail et le développement (CRTD) du Cnam sur la **psychologie de l'orientation**.

Au sein même de l'entreprise, et cette fois de façon collective, le psychologue pourra également intervenir en accompagnant les équipes vers l'amélioration des conditions de travail, des relations sociales ou de modes de *management*, afin de (re)mobiliser dans l'entreprise le sentiment d'utilité de chacun, la reconnaissance du travail et, *in fine*, le sens du travail.

Sources :

- DARES, « La France vit-elle une "Grande démission" ? », article publié le 11/10/2022.
- LES ÉCHOS. « Emploi : "la grande démission", un phénomène à relativiser en France », article publié le 12/08/2022.
- PROJET SENS. « Du sens à l'ouvrage », étude publiée en juin 2023.
- THE CONVERSATION. « Le mystère de la "Grande démission" : comment expliquer les difficultés actuelles de recrutement en France ? », article publié le 13/12/2021.

Pour en savoir plus :

→ LE MONDE. « <u>Absurdes et vides de sens : ces jobs d'enfer</u> », article publié le 21/04/2016.



BURN-OUT, BORE-OUT, BROWN-OUT, DES PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES DIFFICILES À QUANTIFIER

Ces 3 phénomènes, liés à l'activité professionnelle, peuvent avoir un effet particulièrement délétère pour la santé. Toutefois, leur définition reste encore floue et leur prévalence mal estimée :

- Le **burn-out** ou épuisement professionnel est un syndrome résultant d'une surcharge de travail et du stress chronique qui en découle. Il se caractérise par un épuisement émotionnel, une insensibilité au monde environnant, et le sentiment de non-accomplissement personnel au travail.
 - Reconnu par l'OMS, il ne figure toutefois pas dans les classifications médicales internationales et, de ce fait, son incidence reste difficile à mesurer. Au demeurant, d'après les baromètres OpinionWay réalisés pour le cabinet Empreinte Humaine, les cas de *burn-out* sévère auraient augmenté de 25 % entre mai et octobre 2021, et, en 2023, 28 % des salariés présenteraient un risque de *burn-out*, risque considéré comme important pour 10 % d'entre eux (soit 2 500 000 salariés).
- Le bore-out désigne un épuisement par ennui. Il est causé par une sous-charge de travail et un manque de sollicitations professionnelles. Cet ennui, quand il devient pathologique, entraîne une souffrance psychique qui peut se traduire par une fatigue importante, une dépression ou une honte de soi.
 - Là encore plusieurs définitions existent, rendant difficile une quantification du problème : d'après l'INRS, en 2016, 10 % des salariés disent éprouver souvent, voire en permanence, de l'ennui au travail. Pour le site Passeport santé, 15 à 30 % des salariés seraient touchés par ce syndrome en 2017 ; alors que, selon le docteur François Baumann, dans son ouvrage paru en 2017, le bore-out concernerait 6 % des salariés.
- Le brown-out renvoie à une perte de sens au travail et un désengagement du salarié. Il peut se traduire par une démotivation importante, des difficultés d'attention et de concentration, un sentiment d'inutilité ou d'absurdité, et peut conduire à une dépression sévère.
 - Phénomène moins documenté que le *burn-out*, la perte de sens au travail toucherait toutefois, selon l'étude Deloitte parue en 2017, près de 55 % des salariés, et plus particulièrement les cadres. La Dares insiste, quant à elle, sur l'augmentation forte du nombre de jours d'absence pour maladie dans ce cas et sur une probabilité accrue de mobilité professionnelle.

Sources

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information déposé en conclusion des travaux de la mission d'information relative au syndrome d'épuisement professionnel », rapport publié le 15/02/2017.
- BAUMANN FRANÇOIS. « Épuisements : comment lutter contre les fatigues du quotidien », éditions Josette Lyon, ouvrage paru en janvier 2017.
- DARES. « Quand le travail perd son sens », document publié en août 2021.
- DELLOITE. « Sens au travail ou sens interdit », étude publiée en décembre 2017.
- INRS. « Épuisement professionnel ou burn-out. Quand l'investissement professionnel devient trop lourd à porter », dossier en ligne paru en 2022.
- INRS. « Le bore-out, nouveau risque psychosocial ? Quand s'ennuyer au travail devient douloureux », article publié en mars 2016.
- OPINION WAY POUR EMPREINTE HUMAINE, « Sondage Empreinte Humaine, Opinion Way », rubrique en ligne.

Se former ou se réorienter professionnellement, un marché en plein essor mais contraint

Depuis plusieurs années, la formation tout au long de la vie apparaît comme une nécessité pour tous : d'après l'Unesco, « la création d'une culture mondiale de l'apprentissage tout au long de la vie sera essentielle pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée, de la crise climatique aux changements technologiques et démographiques, sans oublier ceux posés par la pandémie de Covid-19 et les inégalités qu'elle a exacerbées ».

Source: UNESCO. « Adopter une culture de l'apprentissage tout au long de la vie », rapport publié en 2021.



Afin de faire face à ces enjeux économiques et à l'évolution des métiers et des compétences, la loi **2018-771** du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé en profondeur la formation professionnelle en France avec pour objectif de « développer l'envie de se former des salariés et de fournir aux entreprises un outil au service de leur performance ». Cette réforme compte, parmi ces points forts, un renforcement du rôle du **conseil en évolution professionnelle** (CEP) pour l'accompagnement des salariés et des fonctionnaires dans leurs projets de transition professionnelle et une volonté du législateur d'harmoniser et de s'assurer de la qualité des pratiques de formation.

Dans ce cadre, le psychologue peut jouer un rôle de facilitateur des transitions professionnelles choisies ou non. Réalisation de bilans de compétences, validation des acquis de l'expérience, gestion des ressources humaines de l'entreprise ou mise en place de sa gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), autant de domaines où il pourra accompagner tant les travailleurs que les organisations.

OUALIOPI, UNE CERTIFICATION INCONTOURNABLE POUR LES PSYCHOLOGUES FORMATEURS

Depuis janvier 2022, la certification qualité Qualiopi est requise pour tous les prestataires qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés (État, régions, opérateurs de compétences ou Opco, Pôle emploi, Agefiph, *etc.*) en vue d'une prise en charge financière des actions de formation, bilans de compétences ou validation des acquis de l'expérience qu'ils proposent.

Le processus d'attribution est rigoureux et doit répondre aux exigences du référentiel national « Qualité » concernant la certification qualité des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, prévu par le Code du travail (article **L.6316-3**). Aussi, cette certification peut apparaître complexe à obtenir, en particulier pour les indépendants et les organismes de formation de petite taille.

Le coût de l'audit Qualiopi est quant à lui très variable : au coût de l'audit initial de certification (en moyenne 1 400 euros pour les structures réalisant moins de 150 000 euros de chiffres d'affaires), peuvent s'ajouter des frais d'accompagnement (diagnostic préalable, aide à l'élaboration du dossier, pré audit...). De plus, cet audit initial doit être obligatoirement suivi d'un audit de surveillance à réaliser dans la deuxième année suivant la date d'obtention de la certification.

Cette certification Qualiopi est valable 3 ans. Un audit de renouvellement sera ensuite nécessaire. Il est à noter toutefois, que si le psychologue formateur est lié par un contrat de travail à une société de portage salarial, elle-même certifiée Qualiopi, il n'est pas dans l'obligation d'obtenir lui-même cette certification.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Activité réglementée : Formateur indépendant</u> », fiche mise à jour le 29/12/2022.
- → CULTURE RH. « Audit Qualiopi 2022 : obligations, durée de validité, coût... », article mis à jour le 28/12/2021.
- → MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION. « Qualiopi, marque de certification qualité des prestataires de formation », article mis à jour le 16/03/2023.
- → MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION. « Référentiel national Qualité », version du 29/03/2021.



Des évolutions réglementaires visant à limiter l'impact néfaste du travail sur la santé

Depuis 2002, tout employeur a une obligation légale de résultat en matière de santé et de sécurité de ses salariés. Il doit donc, depuis cette date, évaluer les risques, notamment psychosociaux, et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Depuis 2016, les entreprises ayant un ou plusieurs délégués syndicaux ont également l'obligation légale d'engager une négociation sur la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT). Fin 2020, les partenaires sociaux ont réaffirmé l'importance de cet axe de prévention et signé l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 relatif à la prévention renforcée et à une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail, arguant qu'elles sont tant un facteur de santé et de réalisation personnelle pour les salariés, qu'une des conditions de performance pour les entreprises.

C'est également l'objet du Plan santé au travail 2021-2025, dont la priorité est la prévention, notamment des RPS, et qui considère la QVCT comme un levier de performance de l'entreprise et de bien-être des salariés. Pour ce faire, la plateforme **ReflexQVT** a été développée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et permet une mise en relation facilitée entre entreprises et consultants locaux spécialisés en QVCT.

Les psychologues spécialisés en santé au travail y trouveront notamment un point d'entrée dans l'entreprise : au-delà des réponses aux obligations réglementaires des entreprises (telles que le document unique d'évaluation des risques professionnels ou **Duerp**), ils pourront aussi proposer des prestations plus spécifiques et pointues dans un objectif de santé et de qualité de vie au travail.

Sources :

- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION. « Plan santé au travail 4 (PST 4) », document mis à jour le 14/03/2022.
- ANACT. « ReflexQVT, la première plateforme de mise en relation entre entreprises et consultants en qualité de vie au travail », article publié le 23/03/2021.
- LÉGIFRANCE. « Accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 relatif à la prévention renforcée et à une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail ».

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Le document unique d'évaluation des risques professionnels », rubrique publiée en mai 2020.

Des initiatives pour la santé des dirigeants d'entreprise

Les organismes consulaires, conscients de l'enjeu de la santé du dirigeant tant pour lui-même que pour les conséquences sur son entreprise, ont mis en place des dispositifs visant à soutenir ce public, lui aussi très fragilisé par la crise sanitaire, au-delà des tensions professionnelles préexistantes, inhérentes à son statut dans l'entreprise.

À titre d'exemples, voici quelques initiatives auxquelles peuvent être associés des psychologues libéraux (liste non exhaustive) :

- La Chambre de commerce et d'industrie de Savoie, en partenariat avec <u>Amarok</u>, association s'intéressant à la santé physique et mentale des travailleurs non-salariés, le tribunal de commerce de Chambéry et Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, a mis en place le dispositif « <u>sérénité</u> », un service de soutien, d'aide et d'écoute des chefs d'entreprises en difficulté.
- La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme propose des <u>formations courtes</u> à ses ressortissants pour les aider, par exemple, à mieux gérer leur stress, ou mieux concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle.
- La Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire peut mettre en place des actions individuelles pour « Se préserver – Mieux entreprendre – Entreprendre durablement ».



 Les chambres d'agriculture, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le syndicat Jeunes agriculteurs et la Mutualité sociale agricole (MSA) proposent, au sein d'une plateforme destinée aux agriculteurs, un service d'écoute, <u>Agri'Ecoute</u>, pour soutenir les exploitants en détresse.

Tendances du métier

Un mode d'exercice en mutation

La téléconsultation

Depuis le début des années 2000, l'offre de soins en santé mentale en distanciel connaît un important développement et touche plusieurs champs de la psychologie : écoute, soutien, accompagnement, « e-thérapies », etc.

La crise sanitaire de 2020 a amplifié ce mouvement et les contraintes du confinement ont conduit un grand nombre de psychologues à adapter leurs modalités de consultation en recourant davantage au distanciel : selon le baromètre de Psychologie.net, en 2021, 85 % des psychologues interrogés ont réalisé des consultations en ligne. Ils étaient 38 % en 2017.

Parallèlement, entre octobre 2020 et janvier 2021, les recherches sur Doctolib, un des principaux sites de prise de rendez-vous et de consultation en ligne pour la profession, sont passées de 120 000 à 255 000 pour les psychologues.

Et ce mouvement perdure :

- Cette même plateforme annonce une hausse de plus de 11 % des rendez-vous pris chez les psychologues répertoriés entre 2021 et 2022 (8,22 millions contre 6,02 millions en 2021).
- L'enquête réalisée par Harris Interactive pour Santéclair en 2022 montre que 45 % des Français se disent prêt à consulter leur psychologue à distance parmi ceux qui ont déjà consulté dans le passé, et 66 % parmi ceux qui consultent actuellement en cabinet.

Ce type de pratique semble donc avoir transformé en profondeur les modes d'accès et de consultation des psychologues : accès simplifié aux patients géographiquement éloignés, horaires de consultation plus adaptés, gains de temps... Les psychologues, qui étaient près des trois quarts à avoir recours à la téléconsultation pendant la crise sanitaire, ont ainsi vu venir à eux de nouveaux patients et ont pu leur offrir un soutien psychologique de qualité et sécurisé.

Pour autant, la consultation à distance comporte certains freins :

- Certains patients ne semblent pas encore avoir fait le pas : comme pour la téléconsultation en général, le besoin d'un contact direct et le sentiment d'être moins bien pris en charge à distance sont les principaux arguments avancés par ceux qui préfèrent venir au cabinet. C'est le cas également des personnes moins à l'aise avec Internet, en particulier les personnes âgées.
- Le travail même du psychologue s'en trouve modifié: l'espace thérapeutique en est transformé, des éléments extérieurs peuvent venir perturber la séance, les aspects non verbaux de la relation sont plus difficiles à saisir, la relation empathique est plus compliquée à mettre en place, les intuitions cliniques moins évidentes.

Pour autant, malgré des contraintes tant techniques que thérapeutiques, la téléconsultation semble, du point de vue du professionnel, aussi efficace qu'une consultation en présentiel : <u>l'alliance thérapeutique</u> avec le patient peut se mettre en place, pour peu que le praticien s'adapte aux exigences de l'outil. Pour l'y aider, le Syndicat national des psychologues, par exemple, a mis en ligne un guide de la consultation à distance et propose une formation intitulée « <u>Le travail du psychologue à distance</u> ».



Sources:

- CARNET PSY. « Exercer en libéral », dossier mis en ligne le 30/09/2022.
- CERVEAU ET PSYCHO. « Comment se constituer une patientèle en tant que psychologue libéral ? », article publié le 09/09/2020.
- DOCTOLIB. « Santé mentale : seuls 2 % des rendez-vous pris chez le psychologue concernent les plus de 65 ans », communiqué de presse publié le 21/06/2021.
- DOCTOLIB. « Les psychologues encore trop peu sollicités malgré l'aggravation des indicateurs de santé mentale », communiqué de presse publié le 02/04/2021.
- HARRIS INTERACTIVE POUR SANTÉCLAIR. « Observatoire des parcours de soins: résultats du septième volet sur la santé mentale », communiqué de presse du 28/03/2022.
- PSYCHOLOGIES.NET. « Baromètre de la psychologie en ligne 2021 », enquête publiée en mai 2021.
- RÉSEAUX. « Les téléconsultations en santé mentale, ou comment établir la relation psychothérapeutique à distance », article publié en 2018.

LE RÔLE CROISSANT DES PLATEFORMES DE GESTION DE LA RELATION CLIENT

Les plateformes de prise de rendez-vous et de consultation en ligne dans le domaine de la santé sont de plus en plus courantes et fonctionnelles. Elles proposent aux professionnels la gestion de leur agenda en permettant la prise de rendez-vous en ligne, et d'autres prestations qui peuvent y être associées (génération de factures, accès à un espace permettant la prise de notes, gestion des dossiers clients, ou organisation de cours ou de webinaires).

Au-delà de simplifier la gestion de la relation client, elles peuvent, en termes de communication, apporter des avantages non négligeables, surtout au démarrage de l'activité, et en particulier une visibilité en ligne et un référencement Internet, dans certains cas, particulièrement puissant.

Beaucoup d'entre elles proposent également la possibilité de téléconsultation, soit directement par leur application, soit *via* des connections directes à des outils tels que Google Meet, Microsoft Teams, Zoom ou Skype.

En fonction de la prestation choisie, leur coût pour le professionnel de santé varie entre 50 euros et 140 euros par mois (auquel il convient généralement d'ajouter le coût lié la possibilité de téléconsultation).

Parmi ces plateformes de consultation en ligne, des généralistes (tels que **Doctolib** ou **QarePsy**) proposent une offre spécifique aux psychologues. D'autres sont dédiées aux professionnels de la santé mentale (**Psychologue.net**, **Geo-Psy**, **Wepsee** ou encore **Psy.link**).

Avant de souscrire à une de ces plateformes, il conviendra toutefois de s'assurer que les conditions de sécurité en matière d'hébergement des données de santé sont respectées et que l'hébergeur dispose notamment d'une certification d'hébergeur de données de santé (**HDS**).

L'exercice sans cabinet

Cette mutation de l'exercice liée à la téléconsultation, couplée au prix du loyer dans les grandes villes, à un souhait d'autonomie et de flexibilité au travail, à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée amène depuis peu certains (jeunes) psychologues à faire le choix d'un exercice exclusivement sans cabinet.

En proposant des prestations quelque peu différentes (animation de groupes de paroles, d'ateliers ou de formations, en consultant au domicile des patients et en particulier les personnes dépendantes et leurs proches...), ces libéraux semblent inventer un autre exercice de la psychologie, en phase avec un rapport au travail qui change pour les jeunes générations de professionnels.

Pour autant, la présidente du Syndicat de psychologues en exercice libéral (Spel) ne recommande pas l'exercice de l'activité au domicile des patients : en effet, selon elle, le cadre favorisant le travail psychologique avec la personne disparaît dans cette situation, ce qui peut remettre en cause l'éthique et la déontologie du psychologue.

Source : informations recueillies auprès du Spel en juillet 2023.



Pour en savoir plus :

- → LE BIEN PUBLIC. « <u>Amandine Tilman, psychologue itinérante</u> », article publié le 02/05/2023.
- → PSYCHODOM. Site de psychologues proposant leur service à domicile.

Ces pratiques « sans cabinet » trouvent aussi une de leurs sources dans **le rapprochement entre les psychologues et les plateformes** qui développent une offre de service et proposent à des psychologues libéraux « partenaires » de réaliser les prestations, sous couvert d'un contrat de sous-traitance ou de mission indépendante.

Qu'elles soient spécialisées en santé mentale, en formation, en mobilité professionnelle, en accompagnement psychosocial, en QVCT... ces plateformes se chargent du développement commercial et *marketing* de l'offre et de contractualiser avec le client. Le psychologue, quant à lui, intervient en « bout de chaîne » sur son cœur de métier, et, en fonction de la prestation, depuis son domicile, chez le client, ou encore dans un tiers lieu.

Il est à noter toutefois que ces organisations de travail peuvent être risquées pour le psychologue indépendant qui n'aurait pas d'autres clients que ceux adressés par la plateforme, se trouvant ainsi dans une situation de dépendance économique. Élargir son marché et rechercher des clients par d'autres moyens s'avère donc souvent nécessaire et plus prudent pour garantir une pérennité de l'activité. Pour autant, si les relations qui se créent relèvent d'un véritable partenariat, équitable économiquement, stable et pérenne, alors elles peuvent procurer un apport de chiffre d'affaires non négligeable, notamment en début d'activité.

L'heure des thérapies brèves ?

La psychologie n'échappe pas au phénomène de mode! Pas plus qu'aux exigences d'efficacité et de résolution des problèmes « express », présentes dans l'ensemble de la société actuelle. Aussi, la question se pose : faut-il des années pour qu'une thérapie soit efficace ?

Les thérapies longues, telles que les cures analytiques basées sur les méthodes de la psychanalyse, semblent perdre du terrain au profit de thérapies plus brèves.

Ces thérapies brèves, plus légères, au nombre fixe de séances (10 ou 12 généralement), ont pour objectif de résoudre les symptômes efficacement et plus rapidement que les méthodes analytiques, dont les séances peuvent s'écouler sur plusieurs années et qui vont modifier plus en profondeur les inhibitions, les mécanismes de défense et la représentation de soi du patient.

Parmi ces thérapies, les <u>thérapies cognitives et comportementales (TCC)</u>, l'<u>Eye Movement Desensibilisation and Reprocessing (EMDR)</u> ou la <u>thérapie interpersonnelle (TIP)</u> ont, selon un rapport de recherche de l'Inserm, prouvé leur efficacité dans plusieurs situations.

Pour autant, une thérapie (y compris psychanalytique qui a aussi prouvé son efficacité) peut être plus indiquée pour un besoin spécifique. En termes d'efficacité, leur point commun semble être la relation qui se noue entre le praticien et son patient.

Sources:

- INSERM. « Psychothérapie : trois approches évaluées », rapport publié en 2004.
- PSYCHOLOGUES.NET. « EFT, EMDR, PNL, psychologie positive, hypnothérapie, etc. Quelle méthode choisir pour aller mieux ? », article publié en janvier 2020.
- SCIENCESDIRECT. « L'évaluation et l'efficacité des psychothérapies psychanalytiques et de la psychanalyse », article publié en septembre 2021.
- TOPIQUE. « Être psychiatre et analyste jungien à notre époque : essai de mise en perspective », article publié en 2004.



Le psychologue en soutien aux politiques publiques de prévention

En vue de prévenir des risques ou d'inciter « à faire les bons choix, pour notre propre intérêt », une branche de la psychologie peut être particulièrement utile : la **psychologie sociale**.

Discipline relativement récente, elle a pour objet d'étude le comportement social de l'homme : elle s'intéresse aux relations interpersonnelles (attraction, coopération) et intergroupes (discrimination, violence), mais également aux processus intrapersonnels de l'individu dans le groupe. À la jonction entre la psychologie et la sociologie, son domaine est vaste et prend ces dernières années une place importante dans l'action des politiques publiques.

Les psychologues sociaux sont en mesure de mettre en place des dispositifs visant à la modification des comportements dans divers domaines, notamment :

- la prévention routière avec, par exemple l'animation de stages de sensibilisation ou de réhabilitation;
- l'environnement urbain ou la santé publique grâce, par exemple, aux <u>nudges</u>, (littéralement « coups de pouce »), des outils de suggestion qui visent à orienter les choix ou à faciliter la prise de décision.

Le **psychologue environnementaliste** va, quant à lui, cibler ses actions sur la relation entre l'homme et l'environnement. Il va ainsi pouvoir intervenir dans des projets d'élaboration du cadre de vie en y intégrant les comportements, attentes ou représentations des individus.

Les questions environnementales (réduction des ressources naturelles, adaptation des modes de vie au réchauffement climatique...), prenant une part croissante dans les préoccupations sociétales actuelles, les besoins en compétences spécifiques pourraient se développer de façon considérable dans les années à venir.

Sources:

- EHESP. « Le Nudging : un nouveau paradigme pour la santé publique ? », dossier publié en 2011.
- FRANCE INFO. « Comment la psychologie peut-elle se mettre au service de la protection de l'environnement ? », article publié le 12/06/2016.
- INSERM. « Le nudge : outil efficace ou effet de mode ? », article publié le 09/11/2021.
- JOULE ROBERT-VINCENT, BEAUVOIS JEAN-LÉON. « Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens », éditions PUG, ouvrage édité en 2014.
- LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES. « Le rôle des psychologues dans le contexte de la sécurité routière », article publié en 2019.

Clientèle

Les jeunes et les femmes consultent plus facilement

Selon une enquête de Psychologue.net, en 2021, les troubles les plus fréquents qui poussent les Français à consulter un psychologue seraient l'anxiété et la dépression, puis viendraient les demandes de thérapie de couple (demandes qui auraient fortement augmenté depuis la crise sanitaire).

Mais, consulter un psychologue peut rester tabou et des freins importants perdurent. Selon Qare, 61 % des Français seraient touchés par une problématique de santé mentale, mais seuls 20 % consulteraient un spécialiste. Les obstacles les plus couramment cités sont le frein financier (pour un tiers d'entre eux), la difficulté de confier son intimité, des délais d'attente importants, une mauvaise expérience passée, voire une minimisation de son état.

Au demeurant, la demande de consultation d'un psychologue est de plus en plus évidente et les soins en matière de santé mentale semblent se démocratiser, plus particulièrement chez les jeunes (65 % des rendez-vous pris sur Doctolib concernent des personnes de moins de 34 ans) et les femmes (78 % des rendez-vous). En revanche, les plus âgés ne semblent pas avoir « franchi le pas ». Seuls 2 % des rendez-vous pris chez un psychologue *via* cette plateforme concernent les personnes de plus de 65 ans, et 6,7 % les plus de 55 ans.



Sources:

- DOCTOLIB. « Santé mentale : seuls 2 % des rendez-vous pris chez le psychologue concernent les plus de 65 ans », communiqué de presse publié le 21/06/2021.
- PSYCHOLOGUES.NET. « Psychologue en ligne : les chiffres 2021 », article publié le 09/06/2021.
- QARE. « 4 solutions pour répondre aux freins à la consultation psy », article publié le 05/06/2023.

Pour en savoir plus

→ PSYCHODON. « Les jeunes et la santé mentale », étude publiée en 2022.

Les étudiants : un dispositif dédié

Pour faire face à la situation difficile que certains étudiants ont vécu pendant la crise sanitaire, le dispositif « **Santé psy étudiant** » a été mis en place en 2021 dans le but de faciliter et de réduire les délais d'accès à une consultation de psychologue. Sur prescription médicale, les étudiants peuvent ainsi bénéficier de 8 consultations auprès d'un psychologue, prises en charge par l'Assurance maladie.

Prolongé en 2023, ce dispositif, qui a accompagné, depuis son lancement jusqu'en juillet 2023, près de 50 000 étudiants grâce à 1 200 psychologues, devrait être intégré, à terme, au dispositif général « **Mon soutien psy** » de l'Assurance maladie.

Sources :

- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Santé psy étudiant », rubrique en ligne.
- SERVICEPUBLIC.FR. « Santé psychologique Le dispositif Santé psy étudiant est prolongé en 2023 », article publié le 06/01/2023.

Les sportifs, professionnels ou amateurs

Pour le sportif, les capacités physiques sont essentielles, mais c'est souvent le « mental » qui fait la différence. Gérer la pression et le stress, préserver sa confiance et son estime de soi, même en cas d'échec, maîtriser sa concentration, conserver sa motivation, réguler sa charge de travail et d'entraînement, performer en équipe... tous ces éléments peuvent être travaillés par les sportifs avec l'aide d'un psychologue spécialisé et formé à cet accompagnement spécifique.

En étudiant leur comportement avant, pendant et après l'activité physique, le psychologue va tenter de les aider à optimiser leurs ressources, à atteindre leurs objectifs, à réaliser des performances de haut niveau, tout en s'assurant de la préservation de leur santé mentale.

Pour les sportifs professionnels, ceci n'est pas nouveau. Par exemple, Luis Enrique, entraîneur du FC Barcelone puis du PSG, fait appel à un psychologue du sport pour optimiser le jeu des équipes qu'il entraîne depuis 2008. Dans ce sillage, en vue des Jeux olympiques de 2024, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a mis en place le **projet Team-Sports**: ce projet d'étude, initié pour répondre aux priorités de la Fédération française de rugby, a pour but de mobiliser les connaissances scientifiques relatives à la dynamique de groupe dans les sports d'équipe, pour améliorer l'accompagnement mental des sportifs de haut niveau.

Aujourd'hui, les psychologues sont présents dans de nombreux grands clubs et fédérations sportives pour leurs athlètes de haut niveau. Mais leur présence se développe également auprès des sportifs amateurs, visant par là un développement optimal des pratiques du « sport santé », ou du sport en entreprise.

Sources :

- EUROSPORT. « PSG Joaquín Valdés, le psy dont Luis Enrique ne peut se passer », article publié en juillet 2023.
- SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PSYCHOLOGIE DU SPORT. « La psychologie au service de la performance », rubrique en ligne.
- LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES. « Sport et performance. La place de la psychologie », article publié en juillet 2023.

Pour en savoir plus :

→ Voir la **boîte à outils** mise en ligne par la Société française de psychologie du sport (SFPS).



→ Voir le site de <u>Psychosport</u>, association belge spécialisée en psychologie du sport et préparation mentale.

Les entreprises, en vue de protéger la santé de leurs salariés

Pour répondre à leurs obligations réglementaires de santé et de sécurité au travail, les entreprises se doivent de mettre en place des mesures de prévention, y compris en matière de santé mentale. Ainsi, les psychologues peuvent être amenés à animer des cellules de crise à la suite d'un événement grave (accident, agression...) et/ou mettre en place des dispositifs d'assistance psychologique. Ils interviennent par ailleurs régulièrement dans la prévention des risques psychosociaux (RPS) au sein des entreprises : au-delà de l'obligation faite aux employeurs de les évaluer et de les intégrer dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels (**Duerp**), la prévention des RPS est un enjeu majeur au sein des organisations, car ils peuvent dégrader la santé psychique des salariés et avoir des conséquences graves tant pour le collectif de travail que pour la performance de l'entreprise. Il est à noter que, pour aider, en particulier les plus petites entreprises à mettre en place des démarches de prévention, les pouvoirs publics proposent des aides, par le biais notamment du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (**Fact**).

Sources:

- ANACT. « Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Fact) », rubrique en ligne.
- INRS. « RPS. Conséquences pour le salarié et l'entreprise », article mis à jour le 09/11/2021.
- SERVICE PUBLIC. « Santé et sécurité au travail : obligations de l'employeur », article vérifié le 16/06/2023.
- SOUFFRANCE ET TRAVAIL. « Accompagner un évènement traumatique en milieu de travail », guide en ligne.
- WENGOOD. « Psychologie du travail : qu'est-ce que c'est et quelle utilité ? », article publié le 18/08/2023.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Le document unique d'évaluation des risques professionnels », rubrique publiée en mai 2020.
- → IFOP. « Les attentes santé des salariés en entreprise », enquête publiée le 29/04/2021.
- → PÔLE EMPLOI. « Quelles sont les attentes des collaborateurs en 2022 ? Décryptage avec 3 tendances RH », article publié le 11/01/2022.
- → OPINION WAY POUR EMPREINTE HUMAINE. « Baromètre T10 », étude publiée en 2022.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ LOCALE OU RÉGIONALE

- La mairie, les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat – CMA), les <u>données de l'Insee</u> (ex-Odil) et les sociétés de géomarketing apportent des informations sur la population.
- Le site de la **Direction générale des finances publiques** (DGFIP) du ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique permet d'accéder aux seuils d'imposition par commune.
- Les antennes départementales des fédérations professionnelles (voir la partie 7 « <u>Contacts et sources d'information</u> ») et la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) qui présente aussi ses ratios par région.
- Pour les créateurs franciliens ou de passage à Paris, le pôle Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet l'accès physique uniquement à des études de marché couvrant l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial.

Tous droits réservés Bpifrance Création



Concurrence

Les grandes entreprises du secteur

Plus particulièrement présentes dans le champ de la psychologie du travail et des organisations, les entreprises importantes du secteur sont souvent rattachées à des groupes transdisciplinaires tels que Human & Works ou Groupe Alpha. Leurs domaines d'intervention sont essentiellement :

- la santé psychologique au travail. Elles proposent la mise en place de dispositifs de prévention des RPS et de développement de la qualité de vie au travail (QVT). Certaines développent en parallèle des offres visant à préserver la santé au travail au sens large (avec l'appui d'ergonomes, de médecins, d'assistant sociaux...), à aider l'entreprise dans sa conduite du changement, ou à accompagner individuellement des salariés en difficulté;
- le recrutement et l'appui aux ressources humaines. Il s'agit là essentiellement de cabinets de recrutement et d'assessment centers, qui offrent à leurs clients des prestations liées à la politique RH de l'entreprise (évaluation et sélection de candidats à l'embauche, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)...);
- la mobilité professionnelle. Ces entreprises accompagnement les transitions professionnelles internes ou externes *via* notamment des <u>bilans de compétences</u>, la <u>validation des acquis de l'expérience</u> (VAE) ou encore la formation professionnelle.

Les consultants, coachs et autres

Le métier de psychologue (comme celui de psychothérapeute) est réglementé. Toutefois, plus de 450 formes de thérapies « psy » existeraient en France, dont la plupart ne jouit d'aucune reconnaissance. Elles sont essentiellement mises en pratique par des **psychopraticiens**, dont l'activité n'est pas soumise à conditions de qualification.

Les coachs sont également très présents sur ce marché: coach de vie, coach professionnel, coach de carrière... Si certains ont suivi une formation sérieuse pour exercer leur activité, dispensée par exemple par la Société française de coaching, l'European mentoring & coaching council (EMCC) ou encore l'International coaching federation (ICF), il n'en demeure pas moins que cette activité n'est pas réglementée et peut s'exercer sans réelle condition de compétences en psychologie.

Les psychologues du travail et des organisations trouvent parfois face à eux des consultants et/ou des formateurs qui se sont spécialisés dans la santé et la sécurité au travail, le développement de la QVCT, la prévention des risques professionnels, la médiation... Dans le domaine de la transition professionnelle, des conseillers en bilan de compétences ou des conseillers en évolution professionnelle, par exemple, peuvent également investir les mêmes champs.

Quel que soit le domaine d'activité, il est donc essentiel, avant le démarrage, de bien connaître les professionnels avec lesquels il est possible de se trouver en concurrence et leur spécialité.

INTERVENANT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) peut être psychologue, ergonome, toxicologue, etc. Il a pour mission de participer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il peut intervenir à ce titre au sein d'une entreprise, à condition d'être dûment enregistré auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (**Dreets**), qui vérifiera ses qualifications.

Source: INRS. « Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) », dossier mis à jour le 13/09/2022.



Communication

Pour assurer le bon démarrage de son activité, il est indispensable pour le psychologue de se faire connaître.

Toutefois, s'il peut mettre en place des actions de communication, le psychologue devra, comme en dispose l'article 32 du Code de déontologie de la profession, « diffuse(r) au public une information sur son activité professionnelle avec mesure et en référence à son titre, y compris lorsqu'elle ou il a recours à la publicité pour son exercice libéral ».

Quoiqu'il en soit, au préalable de toute communication, il devra impérativement **bien définir son expertise** (spécialité, public cible, périmètre d'intervention...) **pour bien communiquer** : ceci fait, les actions de communication gagneront en efficacité et en crédibilité.

Il sera aussi possible de **participer (voire d'intervenir) dans des évènements** ciblés, tels que des conférences, des colloques... qui donneront visibilité à l'expertise détenue, et enrichiront les carnets d'adresse.

De plus, il est nécessaire de prendre contact avec les psychologues exerçant à proximité. Il est aussi utile de prendre contact avec les professionnels de santé (médecins, psychiatres, nutritionnistes...), les établissements scolaires, les avocats et les chambres consulaires les plus proches. Tous sont d'éventuels prescripteurs. Pensez à des cartes de visite ou des plaquettes de présentation claires et concises.

Cette offre claire permettra de construire une communication numérique lisible et **cohérente**, qu'il s'agisse :

- d'un site Internet bien référencé et/ou d'un blog et d'une présence (vivante et active) sur les réseaux sociaux qui mettront en avant la spécificité de la pratique ou du domaine de compétence de façon accessible et transparente ;
- de l'inscription sur les annuaires professionnels tels que ceux des syndicats professionnels de la <u>FFPP</u>, du <u>Spel</u>, ou du <u>SNP</u>;
- de l'inscription sur PagesJaunes.fr qui sera surtout utile pour se faire connaître de la clientèle locale ;
- de la création d'une fiche d'établissement personnalisable sur Google my business ;
- de l'adhésion à une plateforme de prises de rendez-vous en ligne.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Comment communiquer efficacement sans budget? », rubrique en ligne.
- → BPIFRANCE CRÉATION. « Comment attirer des clients sur les réseaux sociaux sans prospecter ? », webinaire diffusé le 23/02/2023.
- → BPIFRANCE CRÉATION. « Étendre votre réseau professionnel pour développer votre business », rubrique en ligne.
- → SALON SME TV. « <u>5 étapes pour (enfin !) trouver des clients avec le Web</u> », vidéoconférence publiée le 02/09/2021.

4.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Ressources humaines

Recrutement

Les psychologues libéraux n'emploient généralement pas de salariés. Toutefois, une part des structures qui se sont spécialisées notamment en matière de RPS, de QVCT ou d'évolution professionnelle font rapidement appel, soit à des salariés, soit à des psychologues indépendants.

Formations

Pour pouvoir s'installer en qualité de psychologue et utiliser ce titre professionnel, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence ET d'un master mention « Psychologie ». Il est nécessaire d'avoir fait enregistrer son diplôme au fichier Adeli, le répertoire national qui recense les membres des professions de santé réglementées, exercées en libéral ou non. Au-delà de cette obligation de qualification posée par la loi, le Code de déontologie de la profession prévoit que le psychologue doit actualiser de façon régulière ses connaissances. À ce titre, le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL) peut prendre en charge le coût des formations validées par les représentants de la profession. Au demeurant, chaque année, le FIF-PL et les représentants des psychologues déterminent les critères de prise en charge. Il est donc conseillé de s'en rapprocher avant tout projet de formation. Par ailleurs, la supervision, qui permet à un psychologue d'échanger sur sa pratique avec un autre psychologue, peut être également définie comme un dispositif de formation professionnalisante : en effet, elle permet d'améliorer la qualité de l'acte professionnel et participe de l'évolution des pratiques professionnelles, notamment pour les psychologues débutants. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, plus de la moitié des psychologues libéraux ont ainsi bénéficié d'une supervision en présentiel ou en distanciel en 2022, selon l'étude de la Fédération française des psychologues et de la psychologie.

Sources :

- BPIFRANCE CRÉATION. « Psychologue Réglementation », fiche mise à jour le 05/07/2023.
- CERÉDÉPSY. « Code de déontologie des psychologues », version en ligne actualisée le 09/09/2021.

Pour en savoir plus :

- → FIF-PL. « <u>Procédures</u> » et « <u>Critères de prise en charge financière</u> », rubriques en ligne.
- → JOURNAL DES PSYCHOLOGUES. « La covision digitale », article publié en 2023.
- → JOURNAL DES PSYCHOLOGUES. « La supervision de la pratique clinique : définitions et questionnements », article publié en 2009.

Convention collective

En fonction de l'activité, plusieurs conventions collectives peuvent être applicables :

- Si l'activité relève du conseil aux entreprises : <u>CCN des bureaux d'études techniques, des cabinets</u> d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 16 juillet 2021 (IDCC 1486).
- Si l'activité relève de la formation : <u>Convention collective nationale des organismes de formation</u> <u>du 10 juin 1988 (IDCC 1516)</u>.

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Pour en savoir plus :

→ Toute convention est disponible au **Journal officiel** et consultable sur le site de **Légifrance**.

Locaux

La **location** de locaux est la situation la plus courante pour les psychologues libéraux. Dans ce cas, il peut s'agir d'un cabinet loué au mois, ou au sein du cabinet d'un confrère ou d'un espace de *coworking*, à la journée voire à l'heure. L'activité étant libérale, si le professionnel prend un local à bail pour y exercer son activité, le bail sera un bail professionnel. Le local devra répondre aux normes des établissements recevant du public ou ERP.

Il est également possible d'intégrer un **local pluridisciplinaire** ou une maison de santé, partagé avec d'autres professionnels de santé. Cette option peut présenter plusieurs intérêts : partage de frais fixes (Internet, chauffage...), mutualisation d'un secrétariat et un gain de visibilité si cet espace est bien connu de la population locale.

Certains psychologues peuvent exercer depuis **leur domicile**. Dans ce cas, ils peuvent, si besoin, dédier une pièce de leur lieu de vie à l'exercice de leur activité. Attention, toutefois, il existe des restrictions à l'exercice de l'activité à son domicile.

Source : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale », étude publiée en novembre 2022.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Quels locaux pour une jeune entreprise? » et « Domiciliation et exercice de l'activité chez soi », rubriques en ligne.

LE CONTRAT DE COLLABORATION LIBÉRALE

Le recours à ce type de contrat permet à un psychologue d'exercer dans un cabinet libéral aux côtés d'un autre psychologue, sans avoir le statut d'associé ni celui de salarié : le collaborateur libéral sera membre non salarié de la profession. Grâce à ce contrat, un psychologue confirmé pourra mettre à la disposition d'un confrère les locaux et le matériel nécessaires à l'exercice de la profession ainsi que, généralement, une partie de la clientèle, dans le but, par exemple :

- de répondre à des besoins nouveaux ou complémentaires ;
- de faciliter l'installation du nouveau professionnel, en particulier en constituant sa propre clientèle ;
- d'offrir de la souplesse dans des activités à charges irrégulières ;
- de faciliter le retrait progressif du titulaire du cabinet au profit du collaborateur.

Le contrat de collaboration libérale doit notamment préciser sa durée (déterminée ou non), les modalités de la rémunération (généralement en fonction d'un pourcentage des honoraires que le collaborateur a personnellement encaissé), les conditions d'exercice de l'activité, et les modalités de sa rupture. À défaut, il pourrait être requalifié en contrat de travail.

Pour en savoir plus :

→ DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES. « Vademecum du contrat de collaboration libérale », dossier publié en mai 2018.



Équipement – Investissement de départ

Selon sa spécialisation, le psychologue libéral sera ou non amené à recevoir ses clients en cabinet, et, en fonction, divers investissements seront à prévoir.

L'aménagement du cabinet

Cet aménagement doit compter :

- un bureau et une assise confortable pour le psychologue ;
- en fonction de sa pratique, d'autres assises pour les clients, une table basse, un divan...;
- des solutions de rangement.

Il conviendra de s'assurer de la bonne insonorisation du lieu afin que les consultations puissent se dérouler dans le calme et la confidentialité (comme le prévoit l'article 6 du **Code de déontologie**).

Les outils de gestion du cabinet

Des outils de gestion seront nécessaires et à adapter en fonction du mode d'activité :

- un ordinateur et des logiciels adaptés à l'utilisation professionnelle (traitement de texte, tableur, établissement de factures, réalisation de graphes ou de présentation);
- une imprimante, un scanner;
- un agenda papier ou un logiciel de prise de rendez-vous ;
- des solutions de paiement (une caisse, un terminal de paiement électronique ou TPE).

Des outils permettant l'exercice de l'activité

Là encore, c'est la spécialité du psychologue qui détermine ses besoins. Il peut avoir besoin :

- d'outils thérapeutiques, tels que des tests psychométriques, des jeux, du matériel d'écriture, de dessin... selon l'orientation et la pratique personnelle ;
- d'abonnement à des revues spécialisées, l'accès à des articles, études, ou ouvrages ;
- d'un répertoire personnel permettant l'accès rapide à son propre réseau (médecins généralistes, psychiatres, pharmaciens, confrères, autres thérapeutes...).

Pour en savoir plus :

→ L'INRS met à disposition une cinquantaine d'outils (feuilles de calculs, logiciels...) permettant notamment d'évaluer les RPS ou la santé au travail.

its réservés Bnifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

LES TESTS PSYCHOMÉTRIQUES

Ce sont des outils standardisés qui évaluent les caractéristiques psychologiques des individus : ils mesurent par exemple les traits de personnalité, l'intelligence, les capacités cognitives, les tendances comportementales, l'anxiété, *etc.* Ils peuvent ainsi être utilisés dans tous les champs de la psychologie et répondent à des objectifs spécifiques.

Au demeurant, le Code de déontologie de la profession insiste sur le fait que, d'une part, lorsque le psychologue a recours à des tests, il doit s'assurer qu'ils ont été scientifiquement validés, et d'autre part que les résultats qui en découlent nécessitent une mise en perspective théorique et éthique.

Certains de ces tests sont en accès libre, tels que le test de personnalité au modèle des <u>Big Five</u> (<u>BFI-FR)</u>, le <u>Riasec</u> évaluant les intérêts professionnels, la <u>mesure du sentiment d'efficacité</u> <u>personnelle</u>, ou l'<u>échelle de mesure du stress perçu</u> (<u>PSS</u>).

D'autres sont payants comme le WISC-V qui évalue les aptitudes cognitives de l'enfant (environ 1 500 euros), le Nepsy qui mesure des compétences de l'enfant en termes neuropsychologiques (1 200 euros) ou encore le SCQ qui permet un dépistage des troubles du spectre autistique (environ 180 euros).

Toutefois, il est possible de trouver certains d'entre eux à la location, *via*, par exemple, le service de mise en relation du **Syndicat national des psychologues**.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires – Facturation

Les honoraires du psychologue sont libres et s'alignent généralement sur ceux de ses confrères. Ce montant peut ainsi varier en fonction de l'implantation géographique du cabinet, mais également du type de consultation proposée.

EXEMPLES DE TARIFS PRATIQUÉS PAR LES PSYCHOLOGUES, 2022

TYPES DE CONSULTATIONS	TARIFS MOYENS		
Psychothérapie	Entre 30 € et 160 € (en moyenne, 57 € la séance)		
Thérapie de couple ou familiale	Entre 30 € et 180 € (en moyenne, 72 € la séance)		
Pratique de supervision individuelle	Entre 60 € et 80 € de l'heure		
Animation de groupe de paroles	Entre 80 € et 120 € de l'heure		
Bilan neuropsychologique (bilan attentionnel, bilan mémoire)	Entre 250 € et 600 € (en moyenne, 350 € le bilan)		
Bilan d'orientation scolaire ou professionnelle	Entre 150 € et 420 € le bilan		
Bilan de compétences	Entre 700 € et 2 400 € (en moyenne, 1 500 € le bilan).		
Intervention en entreprise (intervention de crise, formation, recrutement)	Entre 500 € et 1 000 € par jour		

Source: FFPP.

Si le psychologue a adhéré au dispositif « **Mon soutien psy** », les séances seront prises en charge par l'Assurance maladie. Leur tarif est fixé dans ce cas à 40 € pour la première et à 30 € pour les suivantes (7 tout au plus), et ne peuvent pas faire l'objet de dépassement d'honoraires.

Sources

- FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale », étude publiée en novembre 2022.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION. « Le remboursement des séances de psychologues MonParcoursPsy », article mis à jour le 03/04/2023.



Prix de revient — Marge — Résultat

Charges d'exploitation

Voici les principales charges d'exploitation à prendre en compte :

- le prix de la location d'un cabinet (ou les intérêts de l'emprunt qui a permis de financer l'achat du cabinet) et les charges liées (eau, gaz, électricité, taxes locales) ;
- l'abonnement téléphonique et Internet ;
- les primes d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle (RC pro), le local, le véhicule, le matériel, notamment ;
- l'adhésion à une mutuelle, une complémentaire retraite, etc.;
- le coût de la communication (cartes de visite, brochures, site Web, etc.);
- la participation éventuelle à la rémunération d'un(e) secrétaire en cabinet pluridisciplinaire ;
- le coût des formations suivies ;
- le coût d'une supervision ;
- les frais de transport hors de son cabinet (notamment au domicile de ses patients, dans des salles de formation ou au sein des entreprises clientes).

Source : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale », étude publiée en novembre 2022.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Par où commencer pour faire ses comptes prévisionnels et vérifier la rentabilité du projet ? », rubrique en ligne.

Revenus moyens

La Fédération française des psychologues et de la psychologie propose une estimation des recettes, des charges et donc des revenus annuels moyens des psychologues libéraux selon leur mode d'exercice. L'essentiel est dans le tableau ci-dessous.

REVENUS MOYENS DES PSYCHOLOGUES EN FRANCE, 2022

	ACTIVITÉ LIBÉRALE SEULE	ISALARIE EUNISIUMNAIRE	
Recettes moyennes	30 000 €	16 000 €	
Charges moyennes	8 500 €	6 700 €	
Revenu net annuel moyen	25 500 €	9 300 €	

Source : FFPP.

Source : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale », étude publiée en novembre 2022.



Ratios de gestion

Voici les ratios des entreprises individuelles du secteur, adhérentes à un organisme de gestion agréé membre de l'Unasa. Attention, ces chiffres sont à prendre avec précaution, car ils reflètent uniquement l'activité des psychologues adhérents.

INDICATEURS DE GESTION POUR LA PROFESSION DE PSYCHOLOGUE EN FRANCE, 2021

	PSYCHOLOGUE		
Montant net des recettes	46 992 €		
Bénéfice annuel moyen	21 884 €		
	EN % DES RECETTES NETTES		
Achats	0,3		
Charges de personnel	0,3		
Impôts et taxes	5,2		
Charges externes	46,9		
Bénéfices	46,8		

Champ: France entière, ensemble des 2 519 entreprises libérales adhérentes relevant de l'activité « Psychologue ».

Source: Unasa (statistiques 2021).

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la trésorerie dont l'entreprise a besoin en permanence pour financer son exploitation : il s'agit en fait du décalage de trésorerie entre les dépenses engagées et l'encaissement des recettes.

En fonction de sa spécialité, le BFR du psychologue pourra être très variable :

- Pour un psychologue qui facture uniquement à des particuliers, ce BFR sera très faible, l'encaissement des sommes facturées étant quasi immédiat.
 - À noter: en cas d'application du tiers payant (avec le dispositif « Mon Psy » par exemple), le patient n'effectue pas d'avance de frais et le psychologue est rémunéré directement par l'organisme d'Assurance maladie de rattachement de son patient, après avoir transmis la feuille de soins papier correspondante. Le délai de remboursement est variable en fonction des départements.
- Pour le psychologue qui travaille avec des entreprises ou des organisations, il faudra prendre en compte le délai de paiement des clients, délai qui peut s'avérer être important notamment quand il s'agit d'organismes publics. Ceci pourra faire augmenter sensiblement son BFR.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Le besoin en fonds de roulement », rubrique publiée en avril 2021.



Financements — Aides spécifiques

Le site de Bpifrance Création détaille les différentes formes de financement mobilisables en fonction du projet, de la situation personnelle du porteur de projet et de ses besoins. Ces informations se trouvent dans la rubrique « **Comment financer un projet de création d'entreprise ?** ».

Les aides à la création ou à la reprise d'entreprise sont décrites dans les rubriques « **Quelles sont les aides pour créer une entreprise ?** » et « **Les aides à la création et à la reprise d'entreprise** ».

6.

REGLES DE LA PROFESSION

droits réservés Boifrance Création

RÈGLES DE LA PROFESSION

Généralités

Bpifrance Création, à travers son site Internet, met à disposition des porteurs de projet et des professionnels de la création d'entreprise et de l'accompagnement des contenus d'expertise dédiés à la réglementation de certains métiers et activités. Concernant l'activité de psychologue libéral, vous trouverez l'essentiel dans la fiche « **Psychologue - Réglementation** ».

À la date de rédaction de ce dossier, les psychologues qui souhaitent utiliser professionnellement leur titre doivent s'inscrire au <u>répertoire Adeli</u>, tenu par l'ARS. Depuis 2021, certains professionnels de santé ont déjà « basculé » du répertoire Adeli vers le <u>Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé</u> (RPPS).

Début 2024, ce devrait être au tour des psychologues d'intégrer ce RPPS. Aussi, pour ceux qui sont déjà enregistrés sur Adeli, la bascule vers le RPPS devrait être automatique ; et pour ceux qui ne le sont pas encore, l'ARS restera l'interlocuteur en charge de l'enregistrement du diplôme permettant l'accès à la profession.

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION. « <u>Bascule des professionnels</u> <u>Adeli dans le RPPS</u> », article en ligne.

Règles et usages de l'activité

Toute personne titulaire du titre de psychologue, quel que soit son mode d'exercice, doit **respecter le Code de déontologie des psychologues et ses principes généraux**, à savoir :

- le respect des droits fondamentaux de la personne ;
- le respect de la vie privée, du secret professionnel, de la confidentialité ;
- le devoir d'intégrité et de probité ;
- l'actualisation régulière de ses compétences et sa responsabilité déontologique de refuser une intervention s'il considère ne pas avoir les compétences requises : le psychologue peut être amené à poser un diagnostic et à proposer des thérapies. Toutefois, conformément à la loi et à son Code de déontologie, il est garant de ses qualifications et doit refuser toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences en particulier médicales, requises, au risque d'encourir une sanction pour exercice illégale de la médecine.
- l'autonomie professionnelle et la responsabilité des avis formulés, en ce sens où le psychologue détermine lui-même ses modes d'intervention, les méthodes ou les techniques mis en œuvre ;
- la rigueur et le respect du cadre d'intervention.

En termes de modalités techniques d'exercice professionnel de l'activité, ce Code de déontologie impose notamment :

• une installation appropriée dans des locaux adéquats et qui garantissent la confidentialité ;



- une protection sûre des données relatives à ses patients et à ses interventions, qui permettent de préserver la vie privée des personnes et le respect du secret professionnel ;
- en cas de recours à une communication à distance, une sécurisation des échanges.

Pour en savoir plus :

- → CERÉDÉPSY. « Code de déontologie des psychologues », version en ligne actualisée le 09/09/2021.
- → MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. « Qui peut dispenser des soins en France ? », mise à jour le 20 décembre 2021.

GESTION D'UN FICHIER CLIENT ET RGPD : UNE EXIGENCE ABSOLUE DE PROTECTION DES DONNÉES

La gestion des fichiers clients obéit à des règles déontologiques. Il est interdit de collecter et de stocker des données à caractère personnel qui ne sont pas utiles directement à l'exercice de la profession. Ces informations relèvent du Règlement général sur la protection des données (RGPD) visant à la protection de la vie privée.

De plus, le consentement de la personne est systématiquement requis pour réaliser de la prospection commerciale par courriel. Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé et univoque.

Il faut par ailleurs s'assurer que les données personnelles recueillies bénéficient d'une protection maximale de leur collecte jusqu'à leur suppression.

Le non-respect du RGPD vous expose à de fortes amendes en cas de contrôle, peut nuire gravement à votre réputation commerciale, en cas de cyberattaque par exemple, et peut vous exposer à des poursuites.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Me mettre en conformité avec le RGPD (Cnil) », rubrique en ligne.
- → CNIL. « Conformité RGPD : comment recueillir le consentement des personnes ? » et « RGPD : par où commencer », rubriques en ligne.

Conditions d'installation

Le psychologue libéral peut, sous certaines conditions, exercer son activité indépendante en mode mixte, c'est-à-dire en cumulant cette activité indépendante et un contrat de travail salarié ou un poste de fonctionnaire.

Sur plus de 2 000 psychologues ayant répondu à l'enquête de la FFPP en 2022 :

- 56,3 % ont une activité libérale unique ;
- 43,7 % exercent en activité mixte (salariée / fonctionnaire et libérale).

Source : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale », étude publiée en novembre 2022.

Si le psychologue est salarié, il pourra exercer son activité libérale sous réserve de :

• respecter son obligation de loyauté envers son employeur ;



- s'assurer que sa nouvelle activité n'est pas susceptible de le concurrencer ;
- ne pas être soumis à une clause d'exclusivité qui lui interdise de cumuler son emploi avec une autre activité professionnelle (salariée ou non).

Source: SERVICEPUBLIC.FR. « À quelles conditions un salarié peut-il cumuler plusieurs emplois ? », article mis à jour le 21/06/2023.

Si le psychologue est fonctionnaire, le principe posé par le Code général de la fonction publique veut qu'il consacre l'intégralité de son temps de travail à son emploi. Toutefois, des dérogations sont possibles et un psychologue fonctionnaire pourra exercer en libéral, dans les cas suivants :

- <u>s'il demande l'autorisation de son autorité hiérarchique</u> à passer à temps partiel (qui ne peut être inférieur à un mi-temps) en vue de créer une entreprise. Cette autorisation vaut pour une durée maximale de 3 ans, éventuellement renouvelée pour 1 an.
- s'il exerce à temps non complet et qu'il déclare cette activité à son autorité hiérarchique. Dans ce cas, il pourra exercer sans limitation dans le temps.

Source: MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES. « Le cumul d'activités et les passages entre les secteurs public et privé », article mis à jour le 31/01/2023.

Statut de l'entrepreneur

L'activité du psychologue est libérale et réglementée. À ce titre, le psychologue libéral doit verser l'ensemble de ses cotisations et contributions sociales personnelles à l'Urssaf (maladie-maternité, indemnités journalières, allocations familiales, contribution à la formation professionnelle, retraite de base et complémentaire, invalidité-décès, *etc.*).

Les prestations sociales seront, quant à elles, versées par :

- la Cipav pour la retraite obligatoire et complémentaire et les prestations en cas d'invalidité-décès ;
- l'Assurance maladie (<u>sécurité sociale des indépendants</u>, ex-RSI) ou CPAM, en fonction de la structure juridique choisie, pour les prestations de santé;
- la <u>caisse d'allocations familiales</u> (CAF), pour ce qui est des prestations familiales.

Source : URSSAF. « L'Urssaf et vous – Profession libérale », document publié en février 2023.

Pour en savoir plus :

→ URSSAF. « <u>Créateur – Profession libérale réglementée et travailleur non salarié ou assimilé salarié : à chaque statut sa protection sociale</u> », guide publié en avril 2023.

Structure juridique

Le psychologue, quel que soit sa spécialité, peut exercer en entreprise individuelle (classique ou sous le régime de la micro-entreprise) ou sous forme sociétale. Dans ce cas, il pourra opter pour une société de nature commerciale (EURL/SARL, SASU/SAS) ou pour une **société d'exercice libéral**.

L'étude menée en 2022 par la FFPP montre que le régime de la micro-entreprise est le statut juridique plébiscité par les psychologues : les deux tiers l'ont choisi!



STRUCTURES JURIDIQUES CHOISIES PAR LES PSYCHOLOGUES EN ACTIVITÉ EN FRANCE, 2022

ENTREPRISES INDIVIDUELLES		SOCIÉTÉS	AUTDEC	
	El ou EIRL	Micro-entreprise	SOCIETES AUTRES	AUINES
Psychologue en activité	26,7 %	64,5 %	2,6 %	5,4 %

Source: FFPP

Par ailleurs, les psychologues qui travaillent pour des entreprises ou des institutions peuvent avoir recours au **portage salarial**. Dans ce cas, ils ne créent pas leur propre structure juridique, mais sont portés juridiquement par une entreprise de portage. Le principe est le suivant : le psychologue effectue une prestation pour un client. Le client paye les honoraires qui lui sont facturés par une société de portage. Cette société les rétrocède ensuite au psychologue sous forme de salaire, après déduction des cotisations sociales (patronales et salariales) et d'une commission.

Source : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale » étude publiée en novembre 2022.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Que dois-je savoir avant de choisir un statut ? », rubrique en ligne qui présente les différentes structures juridiques, ainsi que les calculs de cotisation et les aspects sociaux et fiscaux.
- → Détail des <u>différentes structures juridiques, calcul des cotisations sociales, aspects sociaux et fiscaux</u>, etc. de la création d'entreprise sur le site de Bpifrance Création.

Régime fiscal

TVA

Les psychologues libéraux sont soumis à la TVA au taux de 20 %.

Toutefois, certaines de leurs prestations peuvent en être exonérées :

- les prestations à finalité thérapeutique, lorsqu'elles sont menées dans le but de prévenir, de diagnostiquer, de soigner et dispensées par les psychologues dûment enregistrés au répertoire Adeli ;
- les activités de formation professionnelle, de bilan de compétences ou de VAE, si le formateur :
 - > a effectué une **déclaration initiale** d'activité auprès de la Dreets (ex-Direccte) ;
 - > est à jour de son obligation de dépôt annuel du **bilan pédagogique et financier** (sauf si l'entreprise est nouvellement créée) ;
 - > est titulaire d'une attestation délivrée par la Dreets. Cette attestation doit être demandée par courrier recommandé au moyen du <u>formulaire 3511-SD</u> de demande d'attestation pour l'exonération de TVA des organismes de formation professionnelle continue (cerfa 10219).

Sources

- BOFIP. « BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-50 TVA Champ d'application et territorialité Exonérations Opérations exonérées en régime intérieur Professions libérales et assimilées Enseignement ».
- BOFIP. « BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10 TVA Champ d'application et territorialité Opérations exonérées en régime intérieur Professions médicales et paramédicales ».



Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « **TVA** », rubrique en ligne.
- → CENTREINFO. « Organismes de formation : quelques précisions sur l'exonération de TVA », article publié le 23/01/2023.

7.

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

Institutionnels

Ministère de la Santé et de la Prévention

- Haute Autorité de santé (HAS), autorité publique indépendante à caractère scientifique, qui vise à éclairer la décision des pouvoirs publics, et à aider les professionnels dans l'optimisation de leurs pratiques et organisation via ses publications et les avis qu'elle rend.
- Agences régionales de santé (ARS), établissements publics autonomes chargés du pilotage de la politique de santé publique et de la régulation de l'offre de santé en région. Elles sont l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.
- <u>Santé publique France</u>, établissement public administratif dont la mission est d'améliorer et de protéger la santé des populations, autour de 3 axes : anticiper, comprendre et agir. Son site donne accès à des revues scientifiques, à un portail documentaire et aux résultats de ses études.

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, en charge notamment de la santé au travail.

- Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (<u>Dreets</u>) chargées du développement de l'emploi et des compétences, de la formation professionnelle et de l'insertion sociale et professionnelle
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (<u>Anact</u>), établissement public
 administratif, qui aide les entreprises privées et les organismes publics à améliorer la qualité de vie et
 des conditions de travail via une offre de prestations d'appui aux organisations privées (en priorité les
 TPE-PME) et publiques.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (<u>Drees</u>), service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social.

Organismes professionnels

Pourquoi adhérer à un organisme professionnel?

Cela comporte de nombreux avantages, comme rompre son isolement, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, participer aux congrès annuels, obtenir des conseils juridiques, recevoir une assistance administrative, suivre une formation, *etc*. Les services offerts sont généralement mis en valeur sur le site Internet de ces organismes.

La procédure d'affiliation diffère beaucoup d'un organisme à l'autre. Il en est de même des coûts : certaines adhésions sont gratuites, d'autres payantes, en fonction des revenus ou du chiffre d'affaires. Des tarifs spéciaux sont parfois prévus pour les nouveaux adhérents en phase de création. Certains organismes n'acceptent pas les créateurs et réservent leurs services aux entreprises ayant une certaine ancienneté.



Les principaux organismes professionnels et fédérations

Le syndicat national des psychologues (SNP)

Ce syndicat, avec une représentation locale et par champs d'exercice, a pour objet de défendre « les droits et les intérêts matériels et moraux » de la profession, en participant aux échanges et négociation avec l'État; en apportant à ses adhérents de l'information, des conseils personnalisés, voire un soutien juridique et une aide financière pour une action en justice si nécessaire. Il protège le public contre l'usurpation du titre de psychologue (vérifications, actions en justice, etc.). Il propose aussi des formations et un « Guide pratique de l'exercice libéral de la psychologie ».

• La fédération française des psychologues et de la psychologie (FFPP)

Cette fédération rassemble des psychologues praticiens et universitaires, et est associée à des organisations nationales spécialisées (telle que l'association « Penser ensemble le travail » qui regroupe les psychologues du travail formés au Conservatoire national des arts et métiers - CNAM) et des associations locales de psychologues. Elle participe notamment à la conception des programmes universitaires et aux concertations et négociations avec l'État. Elle propose à ses adhérents des formations, colloques, journées d'études, et met en ligne un « espace emploi » proposant par exemple, des postes de remplacement en libéral.

• Le syndicat des psychologues en exercice libéral (Spel)

Ce syndicat a pour objet de « défendre, promouvoir et faire évoluer l'exercice libéral de la psychologie », notamment en représentant les psychologues libéraux dans les instances nationales et européennes. Le Spel met à la disposition du public un annuaire des psychologues libéraux et propose à ses adhérents le « Label Spel », label de qualité garantissant aux personnes qui les consultent qualités professionnelles et honnêteté.

Ouvrages, rapports et études

- BRUN PHILIPPE, MELLIER DANIEL (dir.). « <u>12 interventions en psychologie du développement</u> », éditions Dunod, ouvrage publié en 2019.
- DEMONT ÉLISABETH. « La psychologie », éditions Sciences humaines, ouvrage publié en 2009.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE LA PSYCHOLOGIE. « État des lieux de la profession de psychologue en activité libérale », étude publiée en novembre 2022.
- HICKMAN CAROLINE. « <u>Climate anxiety in children and young people and their belief about government responses to climate change a global survey</u> », article publié en décembre 2021.
- IGAS. « Prise en charge cordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution », rapport publié en 2019.
- INSERM. « Psychothérapie : trois approches évaluées », rapport publié en 2004.
- OGER ARMELLE. « Vous devriez voir quelqu'un », éditions L'artilleur, ouvrage publié en 2018.
- UNESCO. « Adopter une culture de l'apprentissage tout au long de la vie », rapport publié en 2021.
- VALLERY GÉRARD et alii. « <u>Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clés</u> », éditions Dunod, ouvrage publié en 2019.



Revues et sites Internet

<u>Le journal des psychologues</u>, mensuel. Il traite dans un dossier une problématique spécifique, permettant de faire un tour d'horizon complet sur un thème identifié en rassemblant questionnements, éclairages et analyses d'éminents spécialistes.

<u>Psychologies</u>, revue bimensuelle éditée par le SNP. Elle traite de dossiers thématiques dans tous les champs de la psychologie et de l'exercice du métier.

LeCarnetPSy, revue mensuelle en ligne. Elle traite de l'actualité des enjeux thérapeutiques de tous les âges de la vie. Rédigée par des cliniciens pour des cliniciens, la revue s'attache également à leurs préoccupations pratiques et scientifiques.

Le travail humain, revue scientifique pluridisciplinaire trimestrielle. Elle comprend des articles en français ou en anglais relatifs à l'étude de l'activité au travail dans les domaines tels que la psychologie ergonomique, la psycho-sociologie du travail et des organisations, la sécurité et fiabilité humaine, la psychopathologie du travail, l'ergonomie, etc.

Pour en savoir plus :

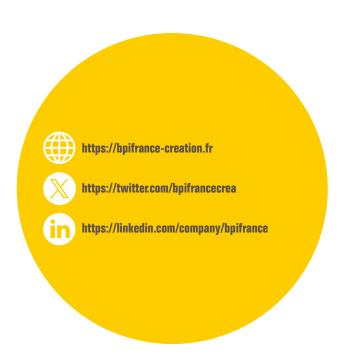
- → L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres) a élaboré une <u>liste des revues scientifiques</u> françaises (généralement à comité de lecture) dans le domaine de la psychologie, de l'éthologie et de l'ergonomie.
- → <u>Cairn</u> propose l'accès en ligne à environ 150 revues de psychologie, travail social et santé mentale.

Salons et événements

De nombreux colloques ou manifestions, très spécialisés, ont lieu chaque année, à l'initiative de fédérations ou d'autres organisations. Retrouvez-les sur ces deux sites :

- FFPP. « Évènements et calendriers », rubrique en ligne.
- Journal des psychologues. « Agendas », rubrique en ligne.









Prix : 16 € TTC

ISBN: 978-2-38076-053-8